

2026



NOTE DE CONJONCTURE

Premier semestre 2026 et tendances de l'été

**Comité Régional des Pêches Maritimes et
des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine**

Retrouvez sur notre site internet [tous les projets
en cours du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine.](#)



SOMMAIRE



<u>PARTIE 1 : LA PÊCHE NÉO-AQUITAINE EN CHIFFRES</u>	p.4
1.1 UNE FLOTTE RÉGIONALE MAJORITAIREMENT ARTISANALE	p.4
1.2 LES CINQ CRIÉES NÉO-AQUITAINES : UNE ACTIVITÉ CONTRASTÉE	p.14
1.3 RESSOURCES HALIEUTIQUES ET QUOTAS : UNE ANNÉE 2026 CONTRASTÉE	p.26
1.4 ZOOM SUR LE PRIX DU GASOIL PÊCHE EN NA	p.30
1.5 CE QUE LES CHIFFRES DISENT DE LA CONJONCTURE	p.32
<u>PARTIE 2 : LES GRANDS DOSSIERS HALIEUTIQUES DE 2026</u>	p.33
2.1 CÔTÉ OCEAN : 3 ANNÉES DE FERMETURE DANS LE GOLFE DE GASCOGNE, ET APRÈS ?	p.33
2.2 ZOOM SUR LES ESTUAIRES	p.34
<u>PARTIE 3 : QUEL AVENIR POUR LA FLOTTE ET LES MÉTIERS ?</u>	p.38
3.1 RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE : DE L'URGENCE À LA NÉCESSITÉ	p.38
3.2 TRANSMISSION ET ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS	p.40
<u>PARTIE 4 : LA PÊCHE FACE À LA RECOMPOSITION DE L'ESPACE MARITIME</u>	p.41
4.1 USAGES MARITIMES : QUELLE PLACE POUR LA PÊCHE ?	p.41
4.2 PÊCHE ET AMP : VERS QUELLE GESTION ?	p.44
<u>PARTIE 5 : ENVIRONNEMENT MARIN ET CHANGEMENT CLIMATIQUE</u>	p.46
5.1 QUALITÉ DES EAUX ET POLLUTION	p.46
5.2 ÉVOLUTION DES RESSOURCES	p.47
<u>PARTIE 6 : LES INFORMATIONS POSITIVES À RETENIR</u>	p.48

PREMIER SEMESTRE 2026 ET TENDANCE DE L'ÉTÉ

2026, UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LA PÊCHE

INTRODUCTION

L'année 2026 confirme les profondes transformations auxquelles la pêche néo-aquitaine est confrontée. La filière doit composer simultanément avec la poursuite des contraintes liées aux captures accidentelles de cétacés, l'évolution contrastée des ressources halieutiques, la hausse des coûts d'exploitation et un domaine économique toujours aussi fragile.

Premier constat : la pêche évolue dans un milieu de plus en plus **contraint et incertain**. Les évolutions des ressources, les contraintes environnementales et l'augmentation des coûts réduisent les marges de manœuvre des entreprises et leur capacité à investir.

Deuxième constat : l'espace maritime devient un enjeu central. Éolien en mer, raccordements électriques, autres câbles sous-marins, aires marines protégées et autres usages se développent ou se densifient dans le golfe de Gascogne. Au-delà de l'accès à la ressource, c'est donc la capacité de **la pêche à conserver une place effective dans cet espace** qui est en jeu.

Troisième constat : le **renouvellement** de la flotte et des générations devient déterminant. **Vieillesse** des navires et des professionnels, difficultés d'installation et de transmission et besoins d'investissement posent directement la question de la capacité de la filière à maintenir demain une activité de pêche diversifiée dans les territoires littoraux.

Enfin, ces transformations ne remettent pas en cause la valeur économique, sociale et territoriale de la pêche en Nouvelle-Aquitaine. Des criées aux entreprises de mareyage et de transformation, en passant par les fournisseurs et l'économie portuaire, de nombreux acteurs dépendent du maintien d'une activité dynamique. Le défi est donc de permettre à la filière de continuer à produire, investir et transmettre, tout en s'adaptant aux nouvelles contraintes environnementales, économiques et climatiques.

Cette note de conjoncture propose ainsi un état des lieux de la pêche néo-aquitaine au premier semestre 2026, en examinant les principales évolutions qui affectent les ressources halieutiques, les entreprises, les ports et la place de la pêche dans l'espace maritime régional.

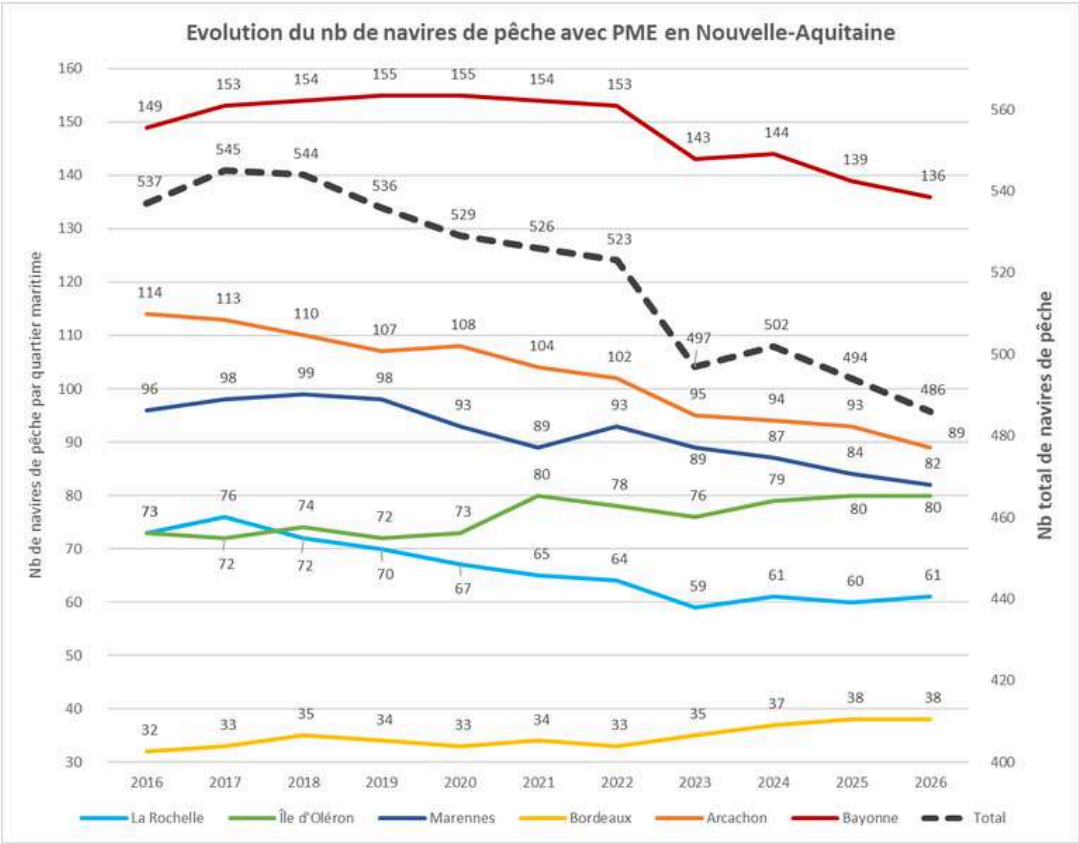
PARTIE 1 : LA PECHE NÉO-AQUITAINE EN CHIFFRES

PHOTOGRAPHIE DE LA FLOTTE ET DE L'ACTIVITÉ

1.1 UNE FLOTTE RÉGIONALE MAJORITAIREMENT ARTISANALE

Territoires néo-aquitains	Nb de navires avec PME	QM	Nb de navires avec PME	Entrées 2026	Sorties 2026	Δ 2026/2025	+ navires CPP	dont CPP avec une licence pêche	+ autres navires de PàP	+ Pêcheurs à pied sans navire	Nb de navires "liés à une licence de pêche"	
Charente-Maritime	223	La Rochelle	61	2	1	+1	15	-	3	27	64	246
		Île d'Oléron	80	2	2	=		-	3		83	
		Marennes	82	1	3	-2		3	14		99	
Gironde	127	Bordeaux	38	1	1	=	1	-	-	-	38	140
		Arcachon	89	1	5	-4	29	11	2	2	102	
Pyrénées-Atl./Landes	136	Bayonne	136	1	4	-3	-	-	-	10	136	136
N.-A.	486			8	16	-8	45	14	22	39	522	

Effectifs de la flotte par quartier maritime de Nouvelle-Aquitaine en 2026 (CRPMEM NA)



Tendance des effectifs de la flotte par quartier maritime (CRPMEM NA) depuis 2016

Le nombre de navires est un indicateur de la dynamique « démographique » de la flotte, mais pas à lui seul un indicateur de sa capacité productive. Le recul de la flotte ne résulte pas d'un seul phénomène récent, mais d'une **érosion structurelle**, avec des phases plus ou moins marquées.

En 10 ans, la flotte de pêche néo-aquitaine est passée de 537 navires en 2016 à 486 en 2026, soit une **diminution de 51 unités (-9,5%)**. Cette évolution n'a toutefois rien d'un mouvement uniforme. Après une relative stabilité entre 2016 et 2020 (-1,5%), la contraction s'est davantage accentuée entre 2020 et 2023 (-6%), avant de ralentir depuis 2023 (-2,2%).

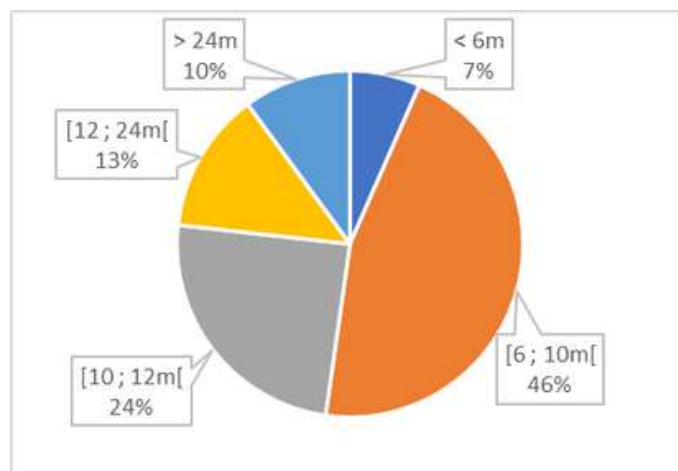
Les évolutions diffèrent selon les quartiers maritimes. **Arcachon connaît la diminution la plus importante**, avec 25 navires de moins qu'en 2016 (-21,9%), devant Marennes (-14,6%) et La Rochelle (-16,4%). Bayonne enregistre une baisse plus modérée (-8,7%), après avoir pourtant atteint 155 navires en 2019 et 2020. À l'inverse, l'Île d'Oléron compte 80 navires en 2026 contre 73 en 2016 (+9,6%), et Bordeaux progresse de 32 à 38 navires (+18,8%).

La contraction de la flotte régionale apparaît ainsi comme **un phénomène différencié selon les territoires**. À elle seule, la baisse observée à Arcachon représente près de la moitié de la diminution nette enregistrée à l'échelle régionale, tandis que les progressions de l'Île d'Oléron et de Bordeaux en compensent une partie. Ces trajectoires invitent à ne pas considérer la flotte néo-aquitaine comme un ensemble homogène.

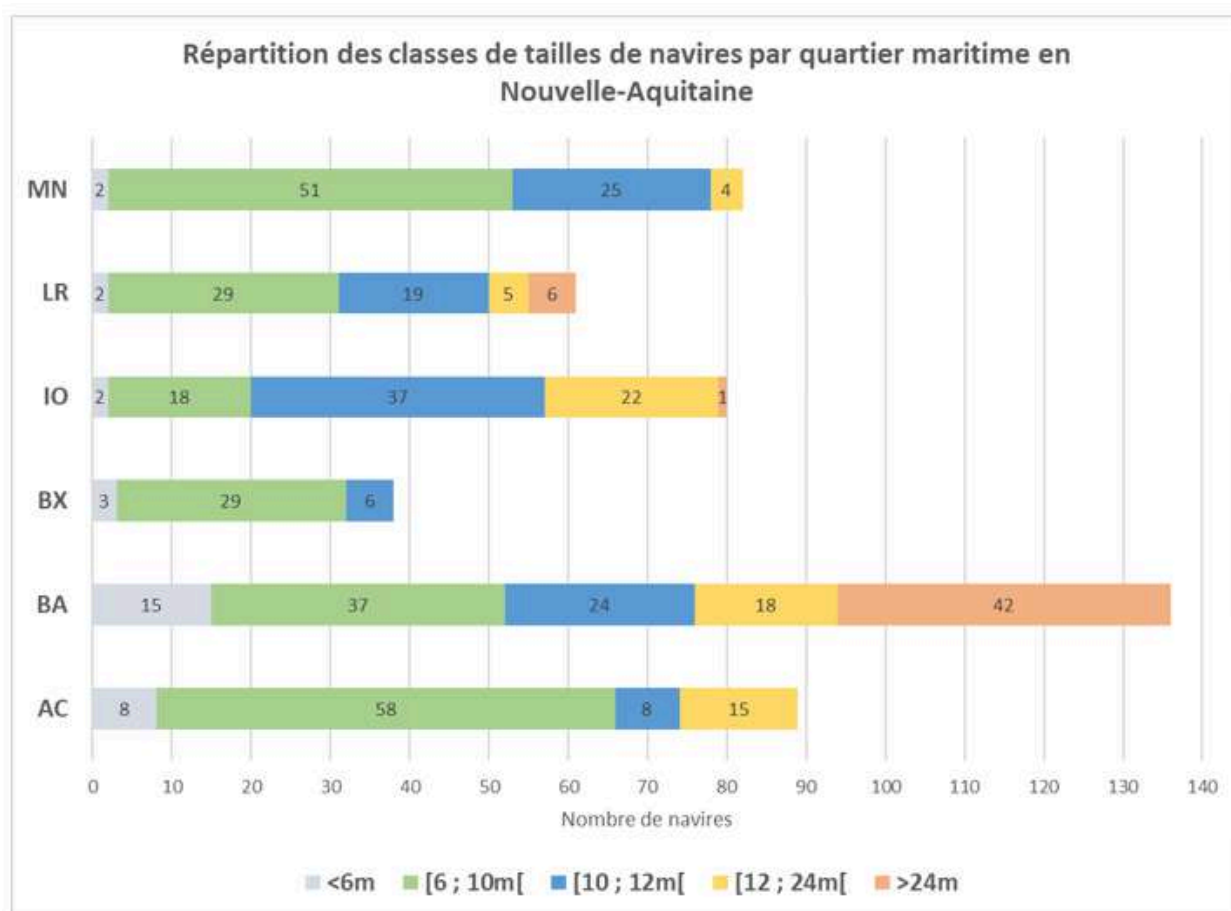
Cette évolution doit également être mise en regard de la structure par classes de taille. La diminution du nombre de navires ne renseigne en effet pas, à elle seule, sur l'évolution de la capacité ou des caractéristiques de la flotte : elle doit être analysée conjointement avec la taille des navires, les métiers exercés et leur répartition territoriale. Elle constitue néanmoins un indicateur important du renouvellement de la flotte et, plus largement, des enjeux de maintien de l'activité et de transmission des entreprises de pêche.

Une flotte diversifiée

Classes de taille	Nb navires	%	<12m / >12m	Δ 2026 / 2025 (nb)	Δ 2026 / 2025 (%)
< 6m	32	6,6%	77%	-1	-3,0%
[6 ; 10m[	222	45,7%		-2	-0,9%
[10 ; 12m[	119	24,5%		-1	-0,8%
[12 ; 24m[	64	13,2%	23%	-2	-3,0%
> 24m	49	10,1%		-2	-3,9%
Total	486	100%	100%	-8	-1,6%



Classes de taille de la flotte régionale néo-aquitaine en 2026
(CRPMEM NA, 2026)



Répartition des classes de tailles de navires par quartier maritime en Nouvelle-Aquitaine en 2026 (CRPMEM NA, 2026)

Cette répartition révèle que la flotte néo-aquitaine n'est pas homogène selon les quartiers maritimes. **Derrière une flotte régionale très majoritairement composée de petits navires côtiers/artisanaux (77% de navires de moins de 12m), certains quartiers présentent des profils différenciés.**

Mais pour l'Union Européenne, tous ces navires de moins de 12m ne répondent pas à la définition du concept de « **petite pêche côtière** » (PPC), malgré leur caractère saisonnier fort et leurs pratiques totalement artisanales.

Les quartiers BX et AC sont les quartiers les plus orientés vers les petites unités. Dans le quartier BX, plus de 3 navires sur 4 font moins de 10m (76,3% dans la classe 6-10m seule), et aucun navire ne dépasse 12m. Le quartier AC présente également une flotte dominée par les moins de 10 m (74,2%).

À l'inverse, le quartier IO présente un profil beaucoup plus intermédiaire : près de la moitié de sa flotte (46,3 %) est comprise entre 10 et 12m et 27,5% entre 12 et 24m. Les navires de moins de 10m n'y représentent qu'un quart de la flotte.

Le quartier MN se situe entre ces 2 modèles : 64,6% des navires font moins de 10m, mais les 10-12m représentent également près d'un tiers de la flotte.

Enfin, le quartier BA se distingue très nettement des autres quartiers maritimes régionaux. C'est le seul quartier où les navires de plus de 24m représentent une part aussi importante : 42 navires, soit 30,9% de sa flotte. Il s'agit également du quartier dont la flotte est la plus nombreuse (136 navires). Cela donne au quartier BA un profil particulièrement diversifié, avec à la fois de très petites unités et une composante de grands navires.

Ainsi, même si la Nouvelle-Aquitaine possède une flotte majoritairement composée de petites unités, celle-ci est structurée par des spécialisations territoriales très différentes.

Cette typologie montre donc que la flotte néo-aquitaine n'est pas un ensemble homogène. Les enjeux de renouvellement, de décarbonation, de sécurité, d'accès aux espaces ou encore de transmission ne se posent probablement pas de la même manière selon les territoires et les segments de taille.

Une flotte particulièrement âgée, mais qui présente des signes de renouvellement



Âges des navires néo-aquitains en 2026 (CRPMEM NA, 2026)

L'âge des navires constitue l'un des indicateurs les plus révélateurs des enjeux auxquels est confrontée la flotte néo-aquitaine. En 2026, les navires de pêche régionaux affichent **un âge moyen de 32,1 ans**, tandis que leur **âge médian atteint 36 ans**. La flotte n'est donc pas seulement tirée vers le haut par quelques navires très anciens : **le vieillissement est largement diffusé dans la flotte**. À titre de comparaison, l'âge moyen de la flotte de pêche française était estimé à 30 ans en 2024.

Ces chiffres soulèvent directement la question du renouvellement des navires, alors même que ceux-ci doivent répondre à des exigences croissantes en matière de sécurité, de conditions de travail, de suivi de l'activité, de performance énergétique et de décarbonation. Plus un navire avance en âge, plus les investissements nécessaires à son maintien et à sa modernisation peuvent devenir importants, même si la capacité à financer un navire neuf reste limitée pour de nombreuses entreprises.

Le renouvellement de la flotte apparaît ainsi non seulement comme un enjeu de modernisation, mais comme une condition du maintien à long terme d'une flotte diversifiée et économiquement viable en Nouvelle-Aquitaine.



Métiers des navires néo-aquitains	Effectifs métiers (MAJ 2026)	Primo- installants depuis 2021 (soit 6 ans)
Chalutier / Drague pertuis	23	4
Chalutier de fond côtier Golfe de Gascogne	21	3
Chalutier de fond Golfe de Gascogne (hauturier)	14	0
Chalutier hauturier Zone VII	17	0
Chalutier mixte pertuis	8	0
Chalutier pélagique	3	0
Chalutier polyvalent	6	1
Estuarien charentais	42	9
Estuarien de l'Adour	25	5
Estuarien de l'Estuaire de la Gironde	71	3
Fileyeur à sole hauturier	15	4
Fileyeur côtier pertuis	24	8
Fileyeur exclusif	3	1
Fileyeur hauturier à merlu	23	0
Fileyeur polyvalent	13	2
Ligneux exclusif	1	0
Ligneux côtier pertuis	13	3
Ligneux polyvalent	13	2
Bolincheur-thonnier-canneur	9	1
Palangrier à merlu	26	5
Palangrier à thon rouge et germon	1	0
Pêcheur à pied	8	1
Intra-Bassin d'Arcachon	56	10
Mixte dormant	50	8
Thonnier-canneur-bolincheur de Dakar	1	0
Caseyeur polyvalent	0	0
Total	486	70

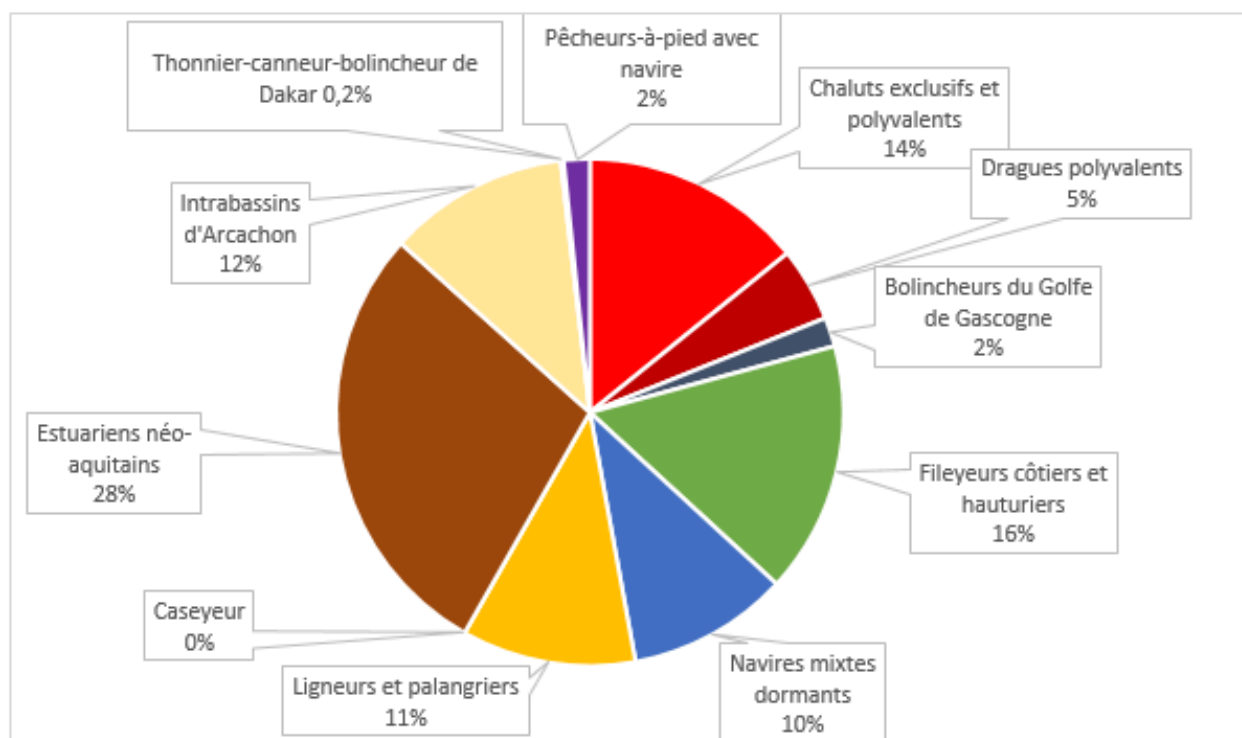
Effectifs des primo-installants par métier depuis 2021 (source : CRPMEM NA)

Pour autant, les données de primo-installation montrent qu'une dynamique de renouvellement est bien à l'œuvre : 70 primo-installants ont été identifiés depuis 2021, sur 6 années, soit environ 14 % de la flotte recensée en 2026. Cette dynamique apparaît particulièrement marquée dans les métiers côtiers, estuariens et « territorialisés », avec notamment 10 primo-installants dans l'intra-bassin d'Arcachon, 9 primo-installants parmi les estuariens charentais, 8 chez les fileyeurs côtiers des pertuis charentais, et 5 dans l'Adour. Elle est également présente dans plusieurs autres métiers côtiers et polyvalents. À l'inverse, les flottilles les plus hauturières ou spécialisées comptent peu, voire aucun, primo-installant sur la période.

Ces données suggèrent ainsi que le renouvellement ne se joue pas de la même manière selon les territoires et les métiers. Elles constituent néanmoins un signal positif : **malgré le vieillissement de la flotte, des jeunes professionnels continuent à s'installer et à reprendre des entreprises de pêche**, contribuant au maintien des savoir-faire et de l'activité dans les ports et territoires régionaux.

Une grande diversité de métiers, dominée par les arts dormants

Famille de métiers	Nb navires	%	Arts traînants / dormants	Δ 2026 / 2025 (nb)	Δ 2026 / 2025 (%)
Chaluts exclusifs et polyvalents	69	14,2%	21%	+4	6,2%
Dragues polyvalents	23	4,7%		-8	-25,8%
Bolincheurs du Golfe de Gascogne	9	1,9%		0	=
Fileyeurs côtiers et hauturiers	78	16,0%	79%	-1	-1,3%
Navires mixtes dormants	50	10,3%		-3	-5,7%
Ligneurs et palangriers	54	11,1%		+3	5,9%
Caseyeur	-	0,0%		0	=
Estuariens néo-aquitains	138	28,4%		0	=
Intrabassins d'Arcachon	56	11,5%		0	=
Thonnier-canneur-bolincheur de Dakar	1	0,2%		0	=
Pêcheurs-à-pied avec navire	8	1,6%		-3	-27,3%
Total	486	100%	100%	-8	-1,6%



Métiers des navires néo-aquitains en 2026 (CRPMEM NA, 2026)

La flotte néo-aquitaine se caractérise par **une grande diversité de métiers, reflet de la variété des milieux exploités, des ressources ciblées et des territoires de pêche**. Sur les 486 navires recensés au 30/06/2026, les activités aux **arts dormants représentent environ 79% de la flotte**. Cette dominante est nettement plus marquée que dans la segmentation nationale, où les arts dormants représentent environ 2/3 des navires.

Les fileyeurs côtiers et hauturiers constituent la principale famille de métiers maritimes, avec 78 navires, devant les ligneurs et palangriers (54) et les navires mixtes aux arts dormants (50). Les arts traînants restent toutefois un segment important de la flotte, avec 69 navires classés en chaluts exclusifs ou polyvalents, auxquels s'ajoutent les dragues polyvalentes et les bolincheurs.

La structure de la flotte est également marquée par **le poids des métiers fortement « territorialisés »**. Les navires estuariens représentent à eux seuls 138 unités et les navires exerçant dans l'intrabassin d'Arcachon 56, soit près de 40% de la flotte régionale. Cette particularité souligne que la pêche néo-aquitaine ne se résume pas aux grandes catégories nationales de métiers : elle repose aussi sur **des activités étroitement liées aux caractéristiques des estuaires et du littoral régional**.

Enfin, la **polyvalence** constitue une caractéristique importante de la flotte. De nombreux pêcheurs utilisent plusieurs engins et font évoluer leur activité au cours de l'année en fonction des saisons, des espèces ciblées, des conditions de pêche ou du contexte économique. On peut souligner cette capacité d'adaptation des navires de petite pêche, qui peuvent utiliser différents engins selon la saisonnalité des espèces.

Cette diversité établit une caractéristique structurante de la pêche néo-aquitaine. Elle permet à la flotte de répartir son activité entre plusieurs ressources et plusieurs métiers, mais il en résulte également que les évolutions réglementaires, environnementales ou économiques puissent produire des effets très différents selon les navires et les territoires.

Il s'agit donc d'une flotte majoritairement composée de petites unités, très diversifiée dans ses métiers, fortement dominée par les arts dormants, mais caractérisée par une importante polyvalence et par le poids de métiers fortement « territorialisés ».



Une flotte répartie sur l'ensemble de la façade, et au-delà

Rang	Principaux ports d'attache des navires néo-aquitains	Territoires néo-aquitains	Nb d'unités
1	La Cotinière	Charente-Maritime	69
2	Arcachon	Gironde	46
3	La Rochelle	Charente-Maritime	43
4	Saint-Jean-de-Luz/Ciboure	Pyrénées-Atl./Landes	38
5	Anglet/Bayonne	Pyrénées-Atl./Landes	28
6	Royan	Charente-Maritime	23
7	Lège-Cap-Ferret	Gironde	22
8	Capbreton	Pyrénées-Atl./Landes	17
(i)	(Castletownbere, Irlande)		17
9	Mortagne-sur-Gironde	Charente-Maritime	13
10	Gujan-Mestras	Gironde	10
11	Bourcefranc-le-Chapus	Charente-Maritime	9

La flotte est géographiquement très dispersée au sein de la région, puisque près d'un tiers des navires sont rattachés à des ports qui ne figurent pas parmi ces 11 principaux pôles néo-aquitains.

Les navires néo-aquitains se répartissent sur l'ensemble de la façade maritime régionale, de Charron à Hendaye. Cette distribution traduit la diversité des bassins de pêche et des activités portuaires de la région. La Cotinière constitue le principal port d'exploitation recensé, avec 69 navires, devant Arcachon (46), La Rochelle (43), Saint-Jean-de-Luz/Ciboure (38) et Anglet/Bayonne (28). Cette répartition ne doit toutefois pas être assimilée à une affectation exclusive des navires à un port. Les stratégies d'exploitation peuvent conduire certains armateurs à utiliser plusieurs ports au cours de l'année, en fonction des saisons, des ressources ciblées ou des zones de pêche fréquentées.

La flotte néo-aquitaine dépasse ainsi largement les seuls ports et points de débarquement de la région : certains navires exploitent également depuis des ports de Bretagne ou, plus ponctuellement, depuis l'Irlande, l'Écosse, l'Espagne ou le Sénégal. Castletownbere, en Irlande, compte par exemple 17 navires néo-aquitains dans le recensement du CRPMEM NA.

Cette mobilité rappelle que le territoire économique de la pêche ne se résume pas à son implantation administrative. **Les navires, les équipages et les entreprises s'inscrivent dans des réseaux d'exploitation qui peuvent dépasser largement les limites régionales, même si les ports néo-aquitains restent les principaux points d'ancrage de la flotte et de la filière. La répartition des navires représente ainsi un indicateur de l'organisation territoriale de la pêche, mais aussi de sa capacité à adapter ses stratégies d'exploitation aux ressources et aux saisons.**

Ce que l'on peut retenir des chiffres de la flotte

Les chiffres montrent une flotte néo-aquitaine qui reste **diversifiée** dans ses métiers et majoritairement composée de **petites unités**, mais dont les effectifs diminuent progressivement. Cette érosion n'est cependant **pas homogène selon les territoires** : certains quartiers maritimes connaissent un recul marqué, tandis que d'autres maintiennent, voire augmentent, leurs effectifs. La répartition géographique des navires et des métiers confirme **une flotte fortement ancrée dans les territoires**, mais dont les activités dépassent aussi les limites administratives régionales.

Ces indicateurs décrivent ainsi le potentiel et la structure de la flotte. Ils doivent désormais être mis en regard de **l'activité réellement générée par les navires et de sa valorisation à terre**. Les 5 criées de Nouvelle-Aquitaine permettent d'en mesurer une partie, avec une activité qui apparaît particulièrement contrastée selon les territoires et les périodes.



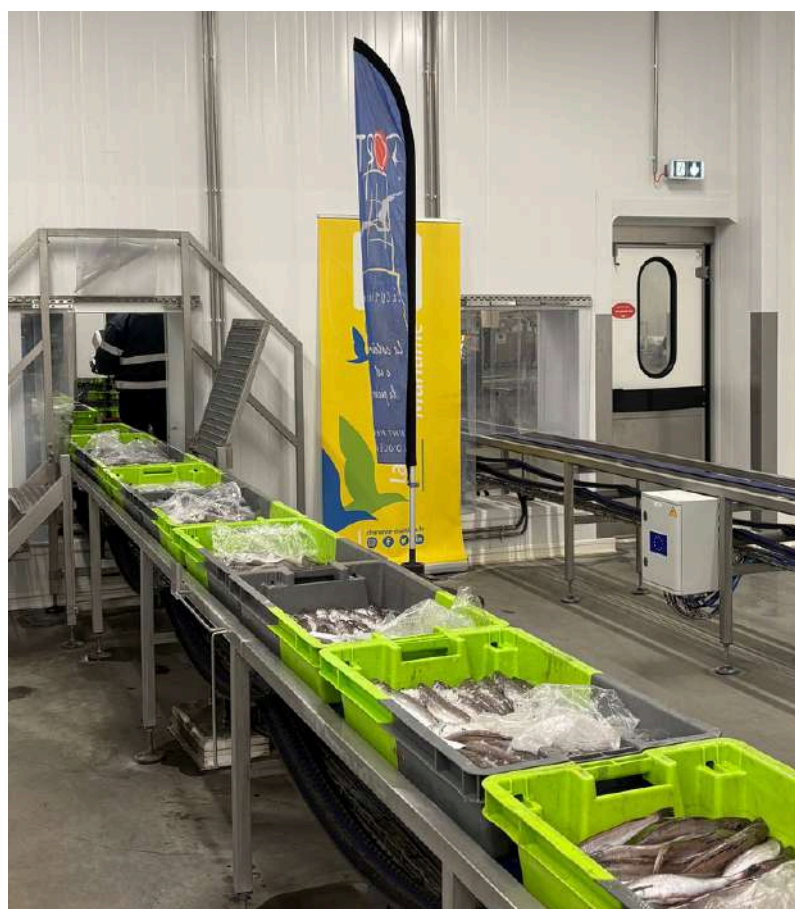
1.2 LES 5 CRIÉES NÉO-AQUITAINES : UNE ACTIVITÉ CONTRASTÉE

Les données suivantes ne reflètent seulement qu'une partie des productions régionales puisqu'elles ne comprennent que les productions passées sous criées. Les résultats des criées sont donc des indicateurs de l'évolution du secteur mais ne permettent pas pour autant de révéler la situation économique globale de la filière et des entreprises de pêche de la région puisqu'une partie non négligeable des ventes est réalisée en dehors de ces criées, comme à Capbreton et à Royan.

Les résultats des criées intègrent aussi les apports d'autres navires immatriculés à l'extérieur de la région mais ne comprennent pas pour autant tous les débarquements des navires immatriculés en Nouvelle-Aquitaine.

NB : les désignations de vente d'une même espèce ont été regroupées ensemble (par exemple : les ventes sous le nom « bar » et celles sous le nom « bar de ligne » ont été agrégées derrière le nom de « bar commun » dans les tableaux espèces suivants).

Focus sur les 5 criées de la région

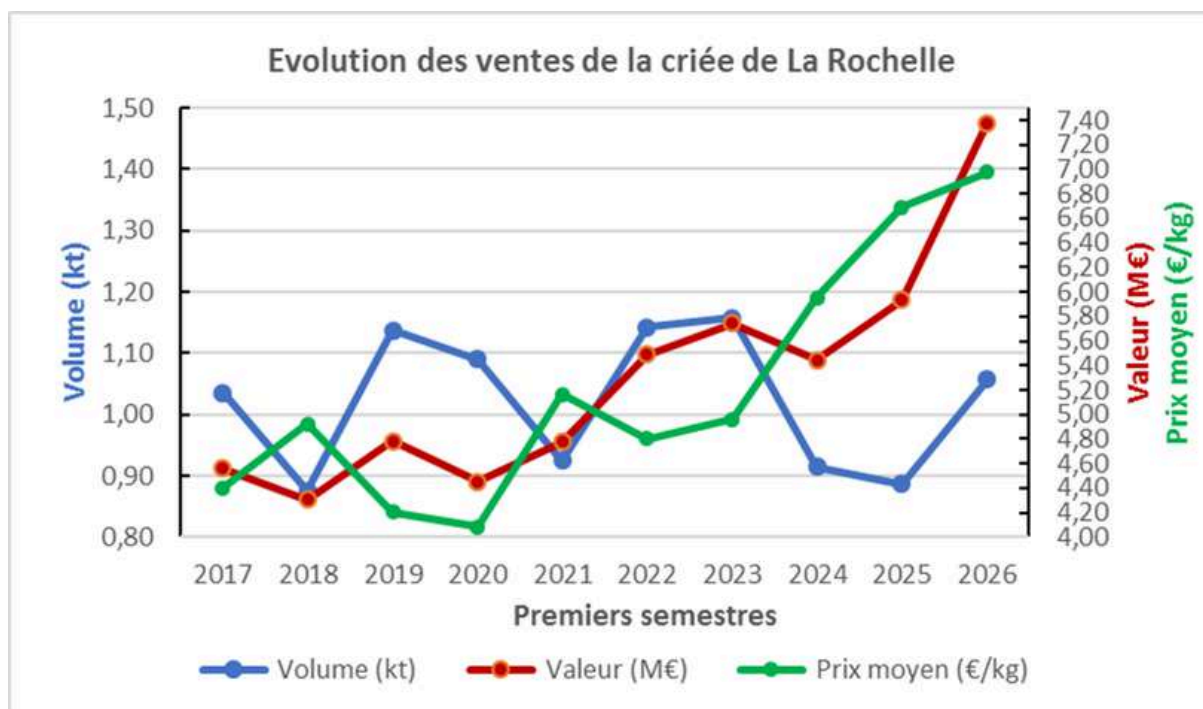


CRIÉE DE LA ROCHELLE

À la criée de La Rochelle, le premier semestre 2026 marque **une amélioration sensible des ventes**. Avec 1 060 tonnes commercialisées, les volumes progressent de 19% par rapport au premier semestre 2025, retrouvant un niveau légèrement supérieur à celui observé en 2017. Cette hausse des apports s'accompagne d'une progression plus importante de la valeur des ventes, qui atteint 7,38 M€ (+24%), avec un prix moyen qui poursuit sa progression pour atteindre 6,98 €/kg (+4%).

La dynamique apparaît ainsi plus équilibrée qu'en 2024-2025, avec à la fois un **redressement des volumes et le maintien d'un niveau élevé de valorisation**. Elle intervient après une année 2025 déjà favorable pour la criée rochelaise, portée notamment par les apports de merlu et de sole.





Evolution des ventes à la criée de La Rochelle depuis 2017
pour chaque 1er semestre (criée)

Top 5 des espèces en volume (t)			Top 5 des espèces en valeur (k€)		
1	MERLU	277,49	1	SOLE COMMUNE	1 339,57
2	SEICHE COMMUNE	185,60	2	MERLU	1 286,97
3	MAIGRE	89,69	3	SEICHE COMMUNE	1 048,74
4	BAUDROIE	74,52	4	BAR COMMUN	688,59
5	SOLE COMMUNE	70,22	5	MAIGRE	644,68

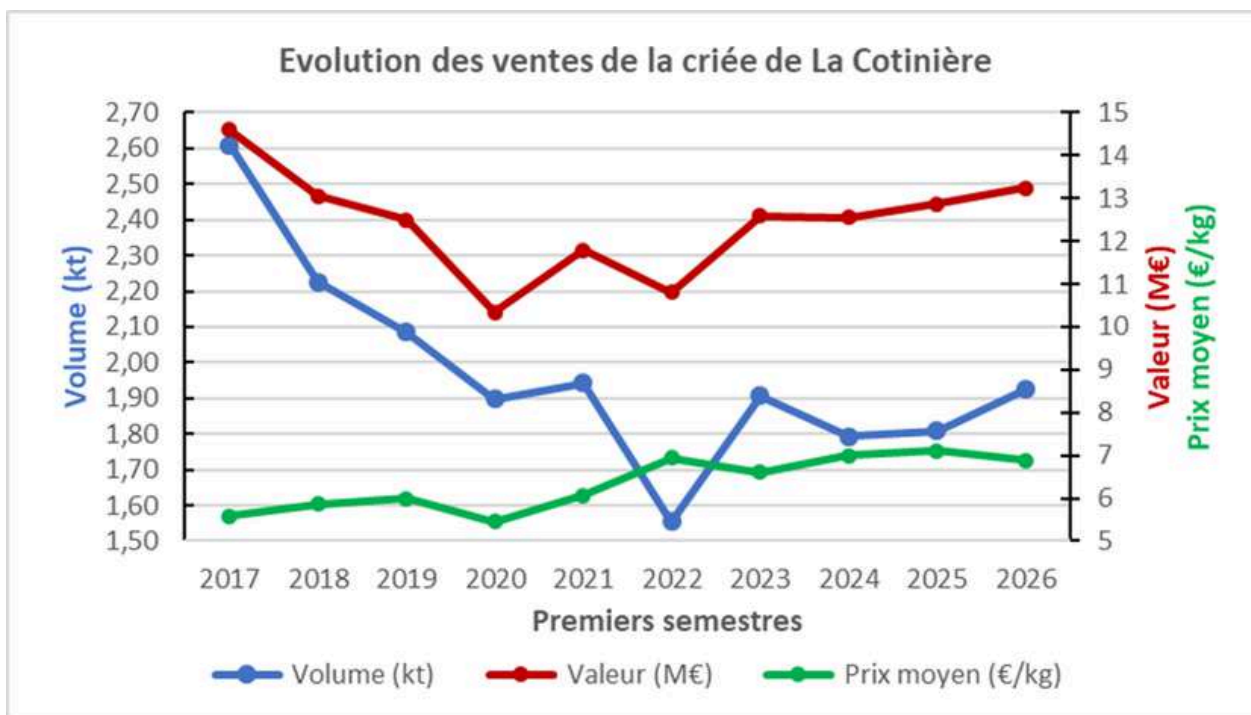


CRIÉE DE LA COTINIÈRE

À la criée de La Cotinière, le premier semestre 2026 confirme **une situation relativement solide**, avec une progression des volumes et une nouvelle hausse de la valeur des ventes. Les apports atteignent 1 924 tonnes, soit 6% de plus qu'au premier semestre 2025, avec la valeur commercialisée qui progresse aussi de 3%, à 13,24 M€. Il s'agit de la meilleure valeur depuis 2018. Le prix moyen recule néanmoins légèrement, à 6,88 €/kg contre 7,11 €/kg au premier semestre 2025. Malgré des volumes qui restent inférieurs d'un quart à ceux de 2017, la valeur des ventes témoigne ainsi **d'une bonne capacité de valorisation des produits**. Cette relative stabilité s'inscrit dans le prolongement d'une année 2025 déjà favorable, avec 3 674 tonnes vendues pour 26,73 M€, portée notamment par les apports de merlu et par la diversité des espèces à plus forte valeur économique.

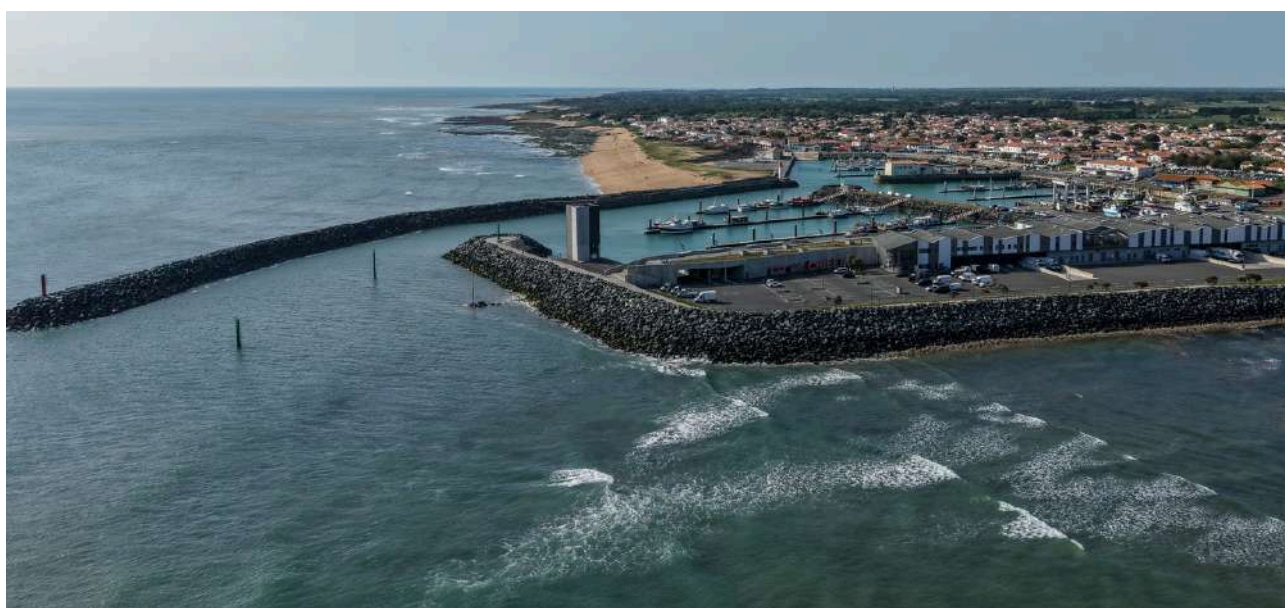
La polyvalence de la flotte et la diversité des espèces débarquées représentent un facteur de résilience important pour cette criée, qui demeure le premier port de pêche de la région en nombre de navires.





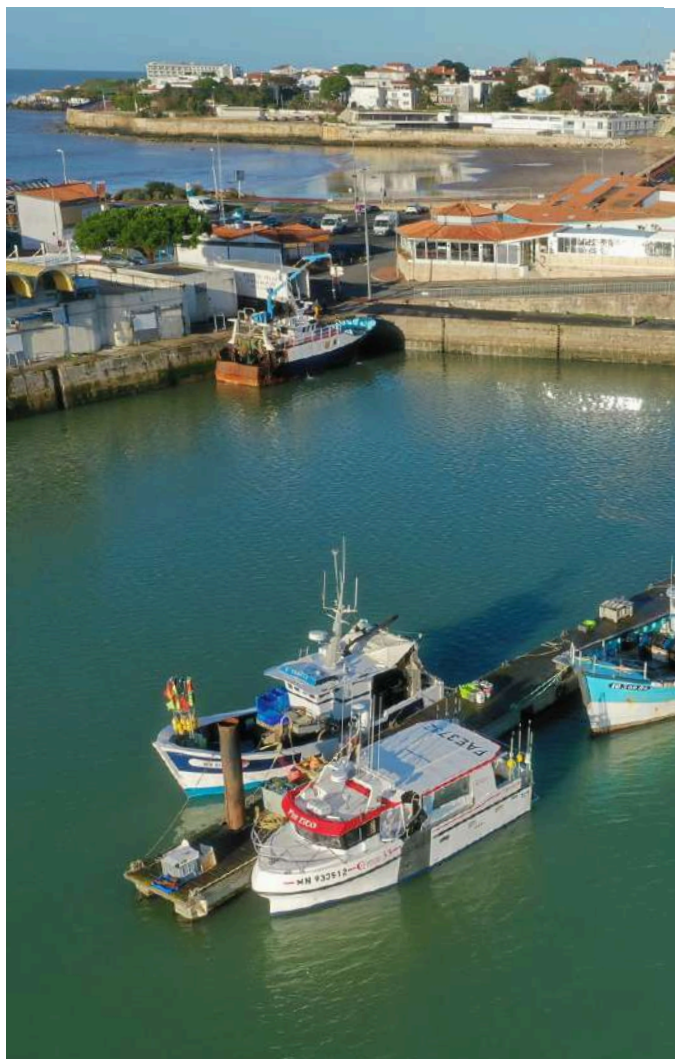
Evolution des ventes à la criée de La Cotinière depuis 2017
pour chaque 1er semestre (criée)

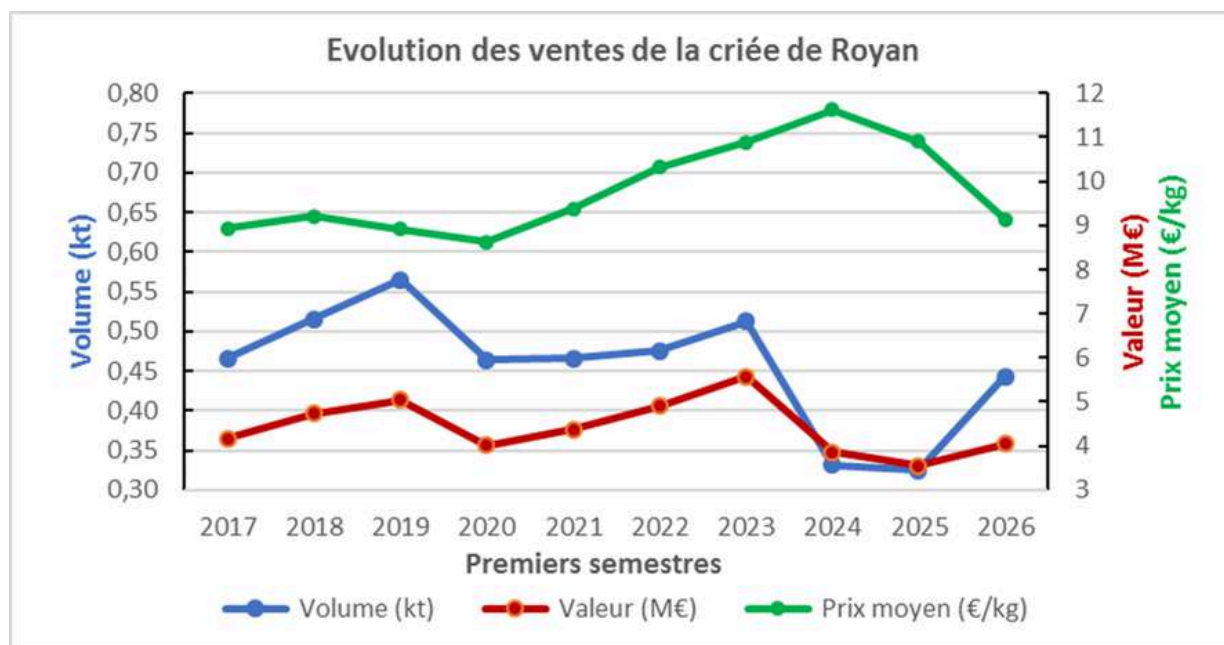
Top 5 des espèces en volume (t)			Top 5 des espèces en valeur (k€)		
1	BAUDROIE	264,00	1	SOLE COMMUNE	2 316,03
2	MERLAN	209,21	2	BAUDROIE	1 641,89
3	SEICHE	192,71	3	BAR COMMUN	1 260,39
4	MAIGRE	187,21	4	MAIGRE	1 218,79
5	SOLE COMMUNE	125,51	5	SEICHE	1 069,04



CRIÉE DE ROYAN

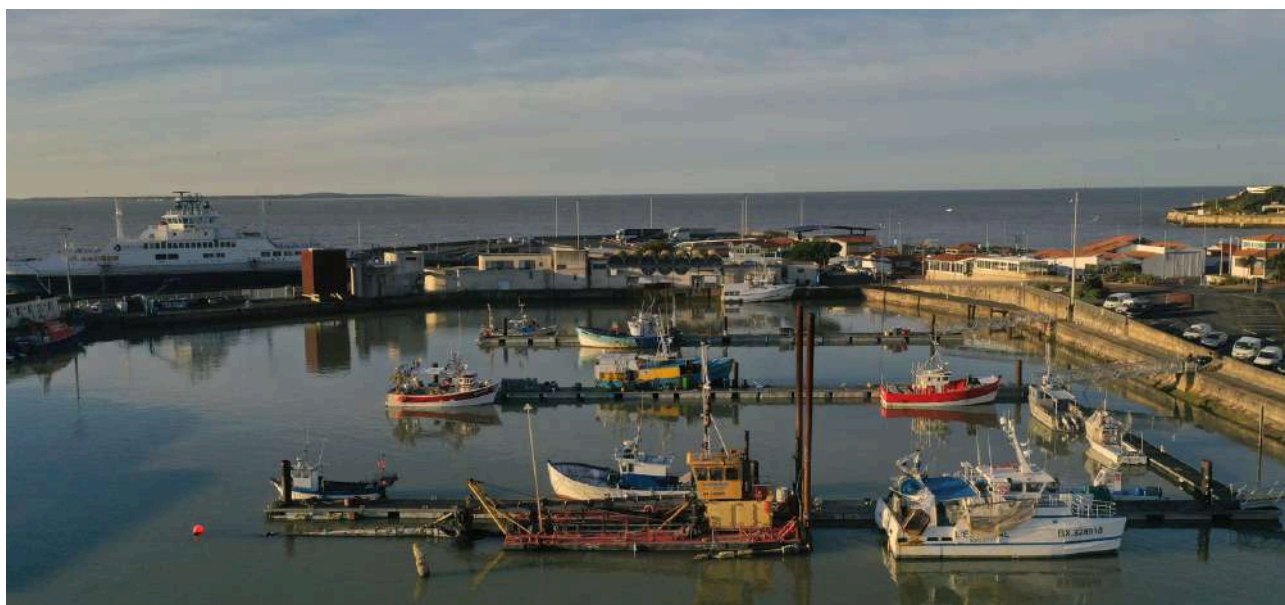
À la criée de Royan, le premier semestre 2026 est marqué par **un net redressement des volumes commercialisés**, après 2 années de baisse. Avec 440 tonnes vendues, les apports progressent de 36% par rapport au premier semestre 2025 et retrouvent un niveau proche de ceux observés avant 2024. Cette hausse des volumes ne se traduit toutefois que partiellement dans le chiffre d'affaires, qui atteint 4,05 M€, en progression de 14%. Le prix moyen recule à 9,14€/kg, contre 10,91€/kg au premier semestre 2025 et 11,62€/kg en 2024. La conjoncture du début d'année 2026 apparaît ainsi caractérisée par **une reprise des apports** mais une moindre valorisation unitaire, après plusieurs années de prix particulièrement élevés. Cette évolution intervient alors que la criée poursuit un important programme de modernisation de son outil, avec notamment la réhabilitation de la halle à marée (âgée de 40 ans) prévue dans le cadre des investissements portuaires de 2026 (pour un total estimé à 10 millions d'euros).





Evolution des ventes à la criée de Royan depuis 2017 pour
chaque 1er semestre (criée)

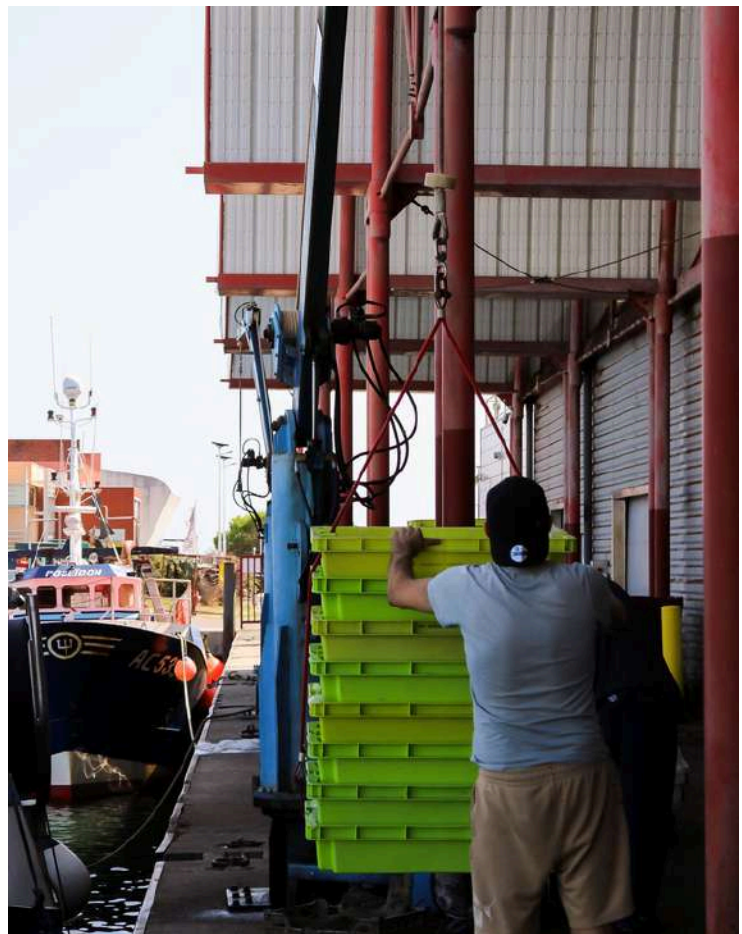
Top 5 des espèces en volume (t)			Top 5 des espèces en valeur (k€)		
1	MAIGRE	190,52	1	MAIGRE	1 498,46
2	BAUDROIE	65,76	2	SOLE COMMUNE	1 014,06
3	SOLE COMMUNE	51,38	3	BAR COMMUN	464,51
4	MERLU	30,70	4	BAUDROIE	368,28
5	BAR COMMUN	30,06	5	MERLU	154,01

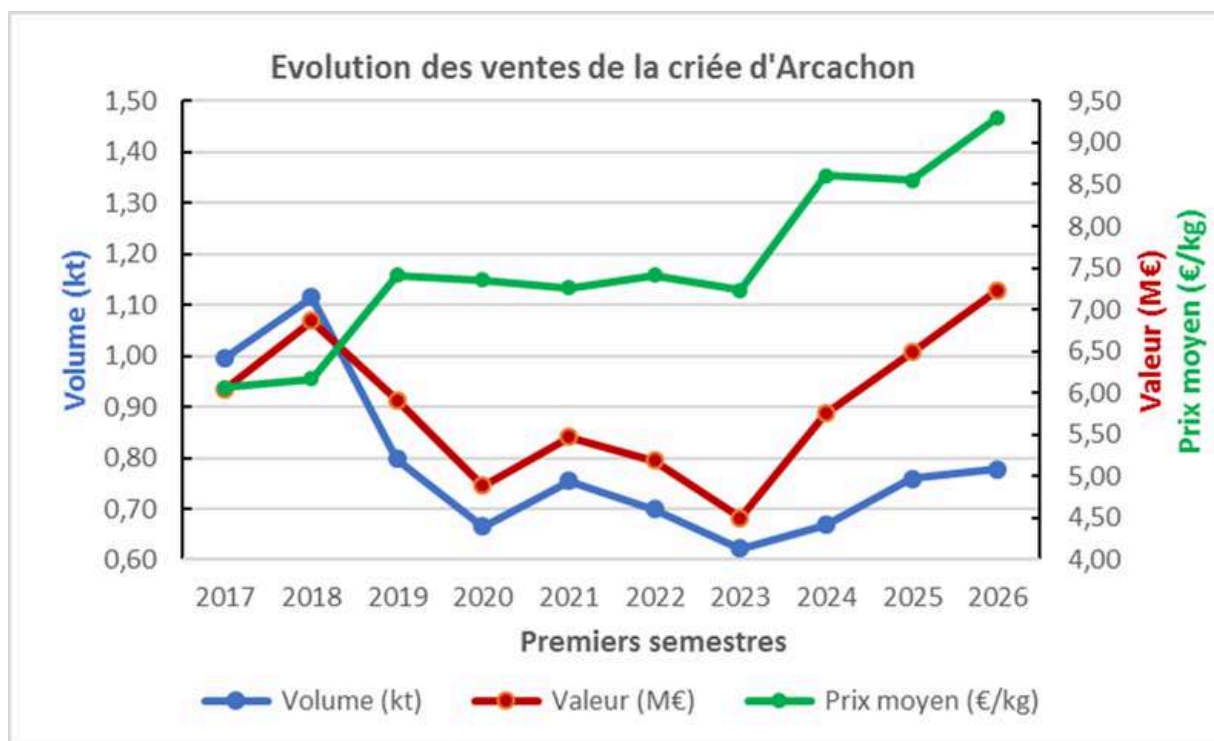


CRIÉE D'ARCACHON

À la criée d'Arcachon, la conjoncture du premier semestre 2026 apparaît favorable, avec **une progression simultanée des volumes et de leur valorisation**. Les ventes atteignent 780 tonnes, soit une hausse de 2,4% par rapport au premier semestre 2025, avec une valeur qui progresse de 11%, à 7,24 M€. Le prix moyen atteint ainsi 9,30€/kg, contre 8,55€/kg un an auparavant. La valeur des ventes atteint son niveau le plus élevé de la série, alors même que les volumes demeurent sensiblement inférieurs à ceux observés en 2017-2018, traduisant **la forte revalorisation des produits commercialisés sous la criée**.

Cette évolution doit toutefois être replacée dans un contexte de concurrence entre les différentes places de première vente du Golfe de Gascogne. La criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure ne bénéficie pas, de son côté, d'une conjoncture aussi favorable. Arcachon reste en partie exposée aux arbitrages des armements entre les différentes halles à marée, notamment avec la criée de Pasaia (Pasajes) en Espagne. Certains navires arcachonnais peuvent en effet y acheminer leurs produits, ce qui peut faire varier les volumes effectivement commercialisés à Arcachon indépendamment de la dynamique de la pêche locale.





Evolution des ventes à la criée d'Arcachon depuis 2017
pour chaque 1er semestre (criée)

Top 5 des espèces en volume (t)			Top 5 des espèces en valeur (k€)		
1	SOLE COMMUNE	129,71	1	SOLE COMMUNE	2 412,47
2	BAUDROIE	113,02	2	BAR COMMUN	676,36
3	MERLU	103,54	3	BAUDROIE	665,03
4	MAIGRE	69,15	4	MERLU	505,31
5	BAR COMMUN	65,44	5	MAIGRE	504,32

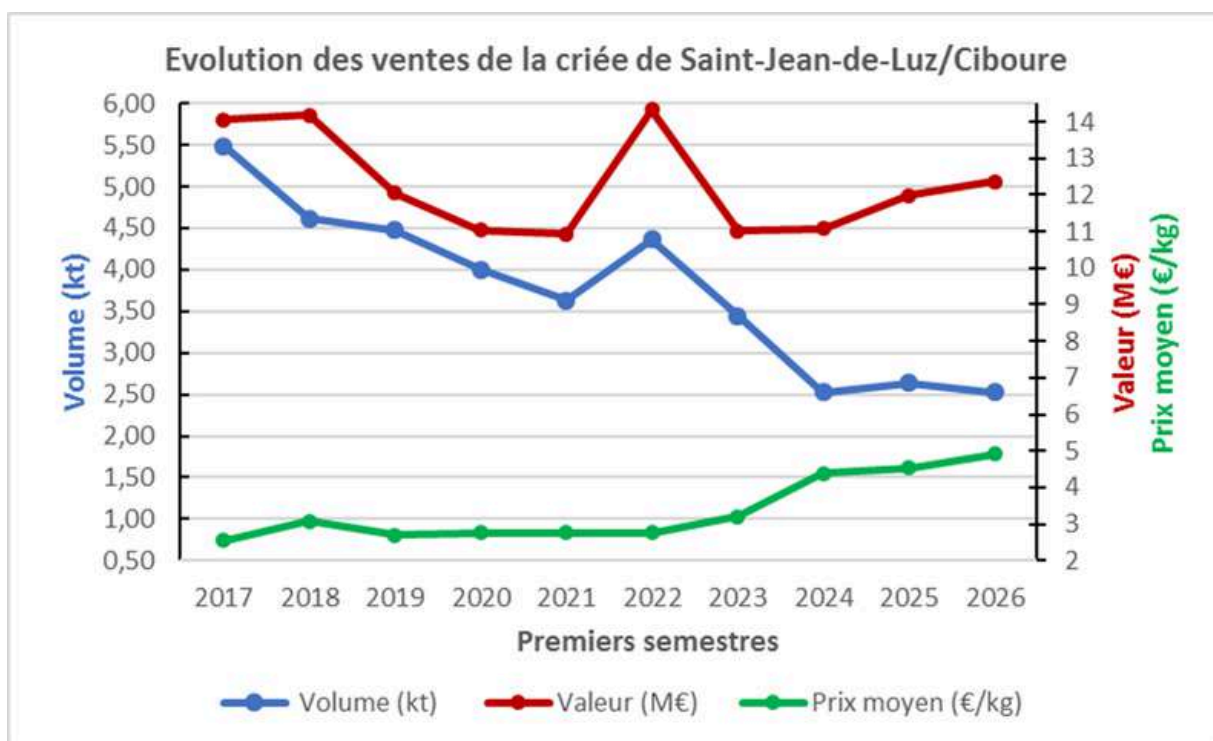


CRIÉE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ/CIBOURE

À la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, le premier semestre 2026 confirme une stabilisation des volumes après plusieurs années de baisse. Avec 2 520 tonnes commercialisées, les apports sont en effet **équivalents à ceux du premier semestre 2024** et seulement légèrement inférieurs à ceux de 2025 (-4,5%), mais restent clairement inférieurs aux niveaux observés avant 2020. En revanche, **la valeur des ventes progresse** sensiblement, atteignant 12,37 M€, soit 3,3% de plus qu'en 2025 et son niveau le plus élevé depuis 2023. Cette évolution s'explique par la poursuite de la hausse du prix moyen, qui atteint 4,91 €/kg en 2026, contre 4,54 €/kg en 2025 et seulement 3,20 €/kg en 2023. La criée bénéficie ainsi **d'une meilleure valorisation des produits** qui permet, malgré des volumes durablement réduits, de **maintenir la valeur des ventes à un niveau relativement élevé**.

Cette évolution doit malgré tout être replacée dans le contexte particulier de la flottille luzienne, dont l'activité et les lieux de commercialisation peuvent être influencés par les fermetures du Golfe de Gascogne et par les conditions de vente proposées dans les différents ports fréquentés par les navires, notamment hauturiers, commercialisent leurs produits de gré à gré (merlu, lingue franche).





Evolution des ventes à la criée de Saint-Jean-De-Luz/Ciboure depuis 2017 pour chaque 1er semestre (criée)

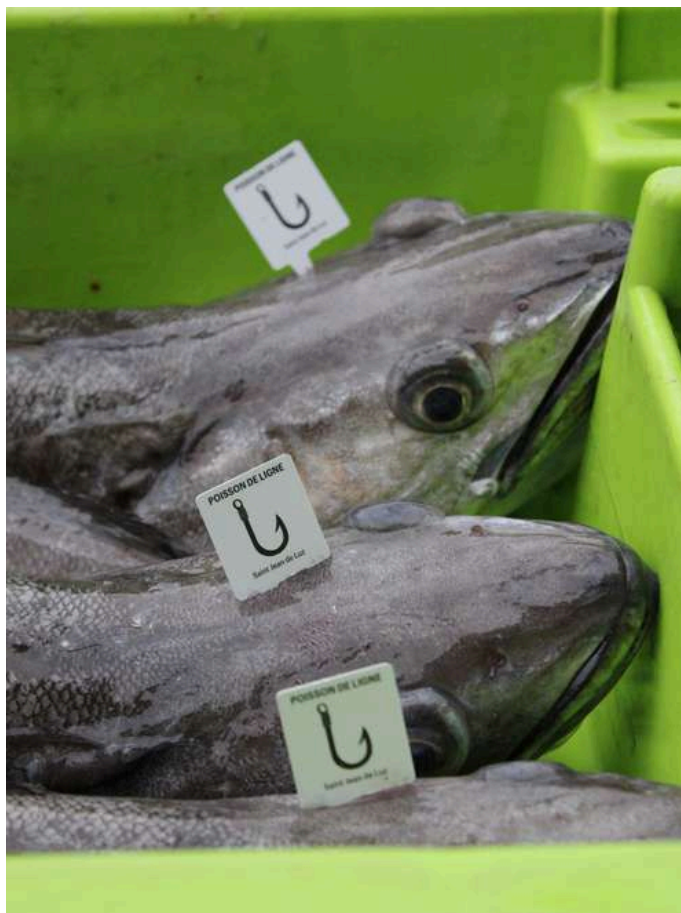
Top 5 des espèces en volume (t)			Top 5 des espèces en valeur (k€)		
1	MERLU	1 631,77	1	MERLU	7 180,90
2	LINGUE FRANCHE (JULIENNE)	322,98	2	LINGUE FRANCHE (JULIENNE)	1 285,34
3	SARDINE	61,97	3	THON ROUGE	680,02
4	THON ROUGE	51,86	4	SOLE	654,39
5	BAR COMMUN	42,64	5	BAR COMMUN	346,61



TENDANCE DU PREMIER SEMESTRE 2026 AU SEIN DES 5 CRIÉES NÉO-AQUITAINES

Les résultats du premier semestre 2026 apparaissent contrastés selon les criées, mais font ressortir une tendance commune : **la valeur des ventes résiste mieux que les volumes commercialisés**. La Rochelle, Arcachon et La Cotinière enregistrent une progression de leur valeur des ventes, tandis que Royan bénéficie d'une reprise des apports. À Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, malgré des volumes désormais stabilisés à un niveau inférieur à celui des années antérieures, la progression du prix moyen permet également à la valeur des ventes de rester à un niveau élevé.

Cette évolution constitue un élément positif dans un contexte où les volumes débarqués ont connu une baisse importante sur le long terme. Elle montre que la progression des prix et la composition des apports permettent, dans plusieurs criées, d'amortir une partie de la diminution des quantités commercialisées. **La situation reste toutefois fragile** : le maintien de la valeur des ventes ne compense pas nécessairement **la baisse des volumes** pour les entreprises de pêche, qui demeurent confrontées à des coûts de production élevés, à des contraintes d'exploitation et à des situations très différentes selon les métiers et les territoires.



1.3 RESSOURCES HALIEUTIQUES ET QUOTAS : UNE ANNÉE 2026 CONTRASTÉE

L'année 2026 illustre une nouvelle fois **la forte hétérogénéité de la situation des ressources halieutiques exploitées par les flottilles néo-aquitaines**. Les décisions européennes relatives aux possibilités de pêche ne dessinent pas une tendance générale à la hausse ou à la baisse : elles traduisent, stock par stock, des situations biologiques différentes, mais aussi des arbitrages entre recommandations scientifiques, réalités économiques et négociations entre États. Dans le golfe de Gascogne, plusieurs espèces structurantes connaissent ainsi des évolutions très différentes.

Des ressources démersales aux évolutions contrastées

Le **merlu** reste l'une des ressources structurantes des pêcheries du golfe de Gascogne. Pour 2026, le TAC du stock de merlu des divisions Villabde diminue de 6% par rapport à 2025. Cette évolution reste relativement contenue au regard des fortes variations observées sur d'autres espèces, mais elle intervient dans un contexte où le merlu représente une espèce importante pour plusieurs flottilles et halles à marée de Nouvelle-Aquitaine.

La **sole commune** connaît, quant à elle, une évolution limitée en 2026, avec une diminution de 1% du TAC dans le golfe de Gascogne. Cette quasi-stabilité ne signifie cependant pas l'absence d'enjeux : la sole reste une espèce à forte valeur commerciale et particulièrement importante pour certains métiers aux filets. Elle illustre ainsi une situation où la stabilité du volume autorisé constitue en elle-même un élément important pour la visibilité économique des entreprises.

La **langoustine** constitue l'une des évolutions les plus favorables de 2026, avec un TAC en hausse de 54%. Cette augmentation intervient après une baisse importante en 2025 : le TAC avait alors été ramené à 2 601 tonnes, à la suite d'une révision de l'avis scientifique du CIEM liée à la correction d'un indice de biomasse. Pour 2026, le CIEM a relevé sa recommandation, à 4 014 tonnes, niveau finalement retenu dans le TAC européen pour les divisions Villabde. Cela traduit en partie un réajustement des possibilités de pêche plutôt qu'une progression continue.

Le **bar commun** du golfe de Gascogne constitue l'un des principaux éléments positifs des décisions prises pour 2026. Les avis scientifiques faisant état d'une amélioration très importante du stock, les possibilités de prélèvement ont été relevées de 48% par rapport à 2025, en intégrant également la part attribuée à la pêche récréative. Le choix retenu reste néanmoins inférieur à la hausse initialement envisagée de 101%, traduisant la volonté de procéder à une augmentation progressive des prélèvements.

L'amélioration de l'état du stock a permis également d'ouvrir progressivement l'accès à la pêche à de nouveaux armateurs. Dans le golfe de Gascogne, le CNPMM a ainsi attribué 70 nouvelles licences, dont 20 licences de pêche ciblée (4 néo-aquitaines) et 50 licences de pêche accessoire (dont 17 néo-aquitaines), après examen de 265 candidatures. Cette ouverture ne s'accompagne pas d'une augmentation du contingent global : **elle repose sur la réattribution de licences de réserve et de licences dormantes récupérées**, afin de mieux adapter le nombre de licences aux navires effectivement actifs ; près des 2/3 des licences nouvellement attribuées concernent par ailleurs des navires de moins de 12m.

Cette réattribution représente un signal particulièrement intéressant pour la filière : **elle permet de traduire l'amélioration biologique du stock en nouvelles possibilités économiques, tout en maintenant la maîtrise de l'effort de pêche (plafonds, distinction métiers, maillages ou nombre d'hameçons)**. Le bar devient ainsi un exemple concret d'une gestion capable d'articuler restauration de la ressource, contrôle de la capacité de pêche et renouvellement des armateurs, notamment au bénéfice de la petite pêche côtière.

Les ressources pélagiques : des ressources qui évoluent, des possibilités qui se redessinent

La situation du **maquereau** constitue l'un des principaux **points de tension de l'année 2026**. Face à la dégradation de l'état du stock, le CIEM avait recommandé une diminution de 70% des possibilités de pêche par rapport à 2025, après plusieurs années de baisses déjà marquées. Un recul de même ampleur avait dans un premier temps été retenu par les États membres de l'Union européenne fin 2025 pour les TAC 2026.

À l'issue des négociations, l'Union européenne a **finalement retenu une réduction de 48%** des possibilités de pêche pour les professionnels, afin notamment de favoriser la reprise des discussions avec les autres États côtiers de l'Atlantique Nord-Est sur le partage du stock. Pour la France, la baisse effective est légèrement différente : sur le principal stock de maquereau exploité dans les zones CIEM IIa, Vb, VI, VII et VIIIabde, le quota national est fixé à 3 742 tonnes en 2026, contre 6 428 tonnes en 2025, **soit une diminution d'environ 42%**.

Cette évolution reste donc particulièrement importante pour les flottilles dépendantes de cette ressource. **Elle illustre également la difficulté de concilier, à court terme, la nécessité de réduire la pression de pêche au regard de l'état de la ressource. Ces décisions peuvent en effet avoir des conséquences économiques importantes pour les entreprises de pêche et les activités de mareyage qui dépendent de ces débarquements.** En effet, le Sénat avait ainsi relevé les conséquences économiques potentielles de cette diminution.

Le **thon germon** bénéficie d'une évolution plus favorable. La limitation réciproque de captures entre l'Union européenne et le Royaume-Uni est portée à 560 tonnes en 2026, avec une part française fixée à 110 tonnes selon la clé de répartition européenne. Pour les flottilles du Sud de la Nouvelle-Aquitaine qui exploitent cette ressource, le germon conserve ainsi un intérêt particulier, à la fois halieutique et économique. Cette situation doit néanmoins être replacée dans le cadre plus large de la gestion internationale des thonidés, qui fait l'objet de révisions régulières au sein des organisations régionales de gestion des pêches.

Le **thon rouge** connaît depuis plusieurs années une nette amélioration de son état de stock, qui se traduit également par une progression des possibilités de pêche. Pour 2026, le TAC fixé par la CICTA atteint ainsi 48 403 tonnes à l'échelle internationale, soit une hausse de 19,3%. La France dispose d'un quota de 8 067 tonnes, dont 938 tonnes pour l'Atlantique.

En Nouvelle-Aquitaine, cette évolution bénéficie notamment aux ports et aux armements basques. Mais l'augmentation des possibilités de capture ne signifie pas nécessairement une augmentation équivalente de l'activité locale. La disponibilité du poisson, sa répartition géographique et les conditions d'accès à la ressource restent déterminantes. Les difficultés rencontrées au début de la saison 2026 par certains ligneurs basques, malgré l'amélioration globale du stock, en illustrent les limites.

Le thon rouge constitue donc un exemple intéressant d'un enjeu plus large pour la pêche régionale : la reconstitution d'une ressource ne produit pleinement ses effets économiques que si les professionnels disposent également d'un accès suffisamment prévisible et adapté aux réalités des métiers et des territoires.

Le **chinchard** connaît également une légère baisse de son TAC : -2% pour le stock occidental. Là encore, la situation mérite d'être regardée au-delà du seul chiffre européen. La disponibilité effective d'un quota pour une flotte donnée dépend de sa répartition entre organisations de producteurs, de la consommation des sous-quotas et des possibilités d'échanges. En 2026, certains sous-quotas ont été atteints rapidement : le sous-quota de chinchard attribué aux navires adhérents à l'Organisation de producteurs de La Cotinière a été déclaré épuisé dès le mois de mai, entraînant l'interdiction de la pêche de l'espèce pour ces navires.



Un appoint économique pour les pêcheurs à pied du Bassin d'Arcachon

La pêche à pied dans le Bassin d'Arcachon connaît une crise terrible. La **palourde japonaise** n'a jamais été aussi difficile à pêcher. Même si la baisse de la taille réglementaire a été acceptée à 32mm (Règlement européen 2019/1241 en 2026), suite à de nombreuses années de procédure administrative, le destin de cette pêcherie semble déjà tracé.

Les comités des pêches de Gironde et de Nouvelle-Aquitaine ont pu mettre en œuvre l'ouverture de cette pêcherie vers une nouvelle espèce de gastéropode : le rocher fascié. Cette opportunité a été autorisée dans un contexte d'un territoire déjà très réglementé et parce qu'il s'agit d'une espèce non-indigène, ayant été introduite à la fin des années 2010. L'ajout de cette espèce à la licence de pêche à pied peut représenter un appoint économique relatif pour les entreprises de pêcheurs à pied.

Une année 2026 révélatrice des tensions entre ressource, économie et gestion européenne

Au final, la situation des quotas est très contrastée : les possibilités de pêche de la langoustine et du bar ouvrent des marges de manœuvre nouvelles ; celles du merlu, de la sole, de la baudroie et du chinchard connaissent des ajustements plus limités ; mais le maquereau est confronté à des réductions beaucoup plus fortes.

Cette diversité constitue un enjeu majeur pour la flotte néo-aquitaine. Les navires ne dépendent généralement pas d'une seule espèce : ils composent avec plusieurs ressources, des pêcheries mixtes, des saisons et des marchés différents. **Une baisse de quota sur une espèce structurante peut donc avoir des répercussions bien au-delà de cette seule ressource, en modifiant l'organisation des marées, la rentabilité des navires et l'approvisionnement des criées.**

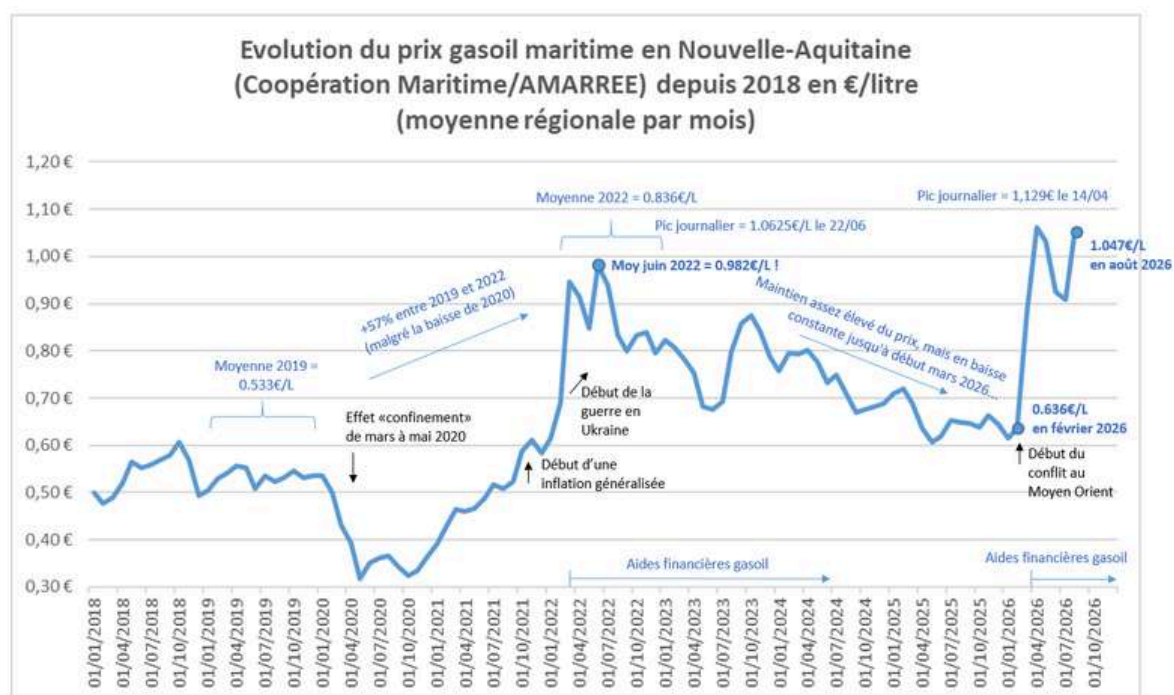
Pour les professionnels, l'enjeu n'est donc pas simplement le niveau du quota obtenu pour une année donnée, mais la capacité à disposer **d'une visibilité suffisante pour investir, transmettre les entreprises et maintenir une flotte active sur le long terme.**



1.4 ZOOM SUR LE PRIX DU GASOIL PÊCHE EN NOUVELLE-AQUITAINE

La **question du carburant** est redevenue en 2026 un facteur central de la situation économique de la pêche. Après plusieurs années marquées par la volatilité des prix de l'énergie, la crise au Moyen-Orient à partir de fin février 2026 a provoqué une hausse brutale du prix du gasoil pêche. Dans certaines situations, cette augmentation peut faire basculer une marée auparavant rentable vers une activité à faible marge, voire déficitaire.

La rentabilité des entreprises ne peut pas être mesurée à partir des seules données des criées, qui renseignent les volumes et les valeurs commercialisées sans permettre d'identifier les coûts propres à chaque navire ou métier. L'évolution du prix du gasoil pêche constitue un indicateur important de la pression exercée sur les entreprises. Son impact varie fortement selon les métiers, les distances parcourues, les engins et la consommation des navires.



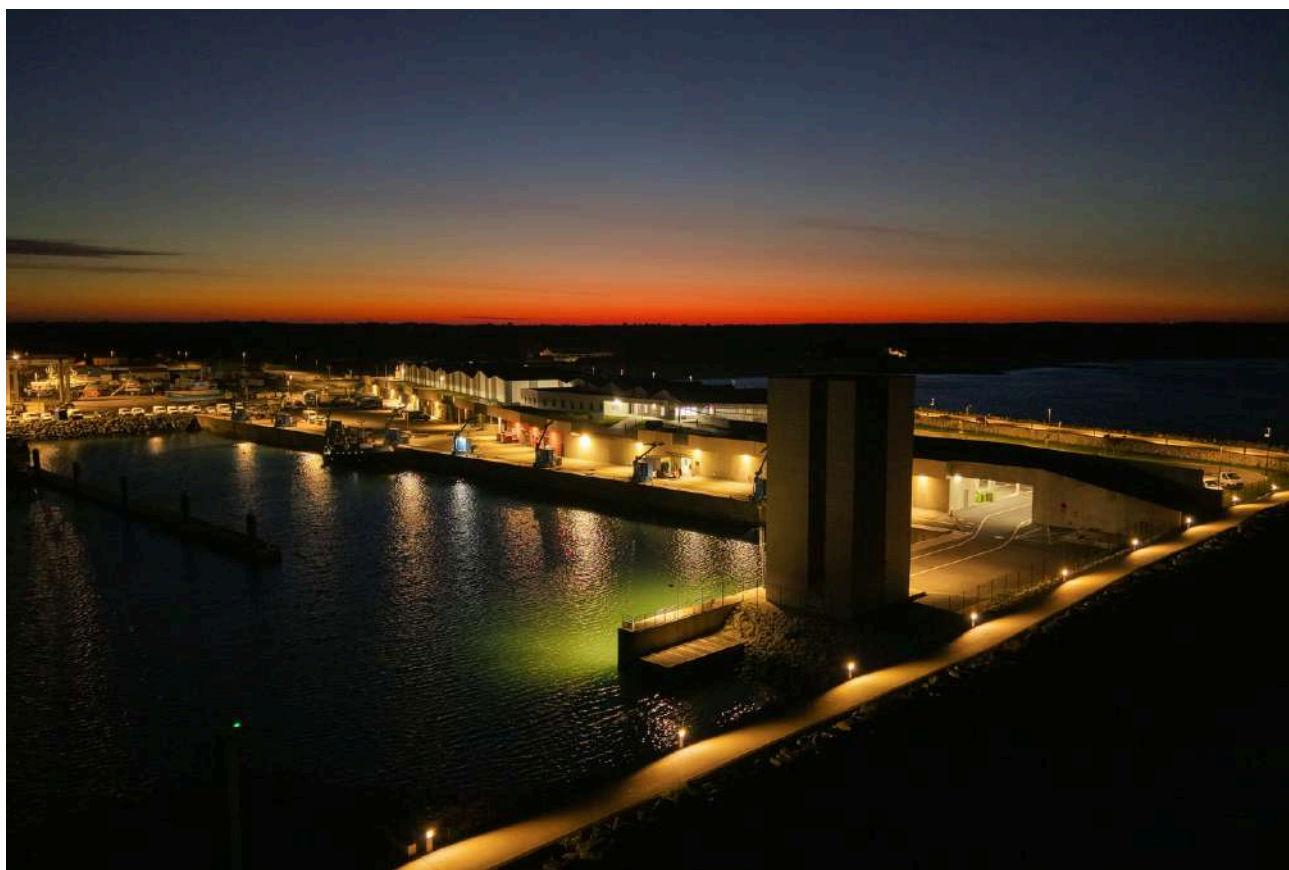
Evolution du prix du gasoil pêche en Nouvelle-Aquitaine depuis 2018 (Coopération Maritime)

Après le choc de 2022, le prix du gasoil pêche avait progressivement diminué en Nouvelle-Aquitaine jusqu'en 2025, sans vraiment retrouver les niveaux d'avant-crise. Cette tendance s'est brutalement inversée en 2026 : le prix moyen atteint 0,89 €/litre sur les 8 premiers mois de l'année, contre 0,66 €/litre en moyenne en 2025, **avec plusieurs mois au-dessus de 1€/litre**.

Le prix est passé d'environ 0,636 €/litre fin février 2026 à **près de 1,129€/litre (pic du 14/04)** au début du mois d'avril (moyenne mensuelle régionale de 1,062€/litre). Le prix s'est ensuite replié progressivement. L'Observatoire du carburant pêche relevait une moyenne néo-aquitaine de 0,925 €/litre en juin, encore supérieure de près de 30 centimes au niveau observé avant la crise. C'est en août que l'on perçoit une nouvelle flambée, avec un prix moyen régional à 1,047€/litre.

Face à cette hausse, le Gouvernement a réactivé en 2026 un dispositif spécifique de soutien au carburant, après plusieurs phases d'aide entre 2022 et 2024. Après une aide de 20 centimes par litre en avril et de 35 centimes en mai, le dispositif a évolué vers une prise en charge de 70% du surcoût par rapport à un prix de référence de 0,58 €/litre, prolongée jusqu'à la fin de l'année. Ces aides permettent d'amortir les hausses, mais la répétition de ces dispositifs souligne la vulnérabilité structurelle de la pêche aux fluctuations du coût de l'énergie.

À plus long terme, la maîtrise des consommations, le renouvellement de la flotte et l'adaptation des motorisations constituent des enjeux majeurs pour renforcer la résilience économique des entreprises.



1.5 CE QUE LES CHIFFRES DISENT DE LA CONJONCTURE

Les chiffres de la pêche néo-aquitaine dessinent une situation **contrastée** : les volumes continuent de se contracter, mais la valeur des produits résiste, portée par des prix moyens plus élevés et une valorisation accrue de la ressource.

Le premier semestre 2026 confirme une activité sous tension et très différenciée selon les territoires et les espèces. Certaines ressources offrent des perspectives favorables, comme **le bar dans le golfe de Gascogne**, tandis que d'autres subissent des réductions importantes, comme le **maquereau**.

Le contexte économique reste par ailleurs fortement marqué par le coût de l'énergie : après avoir atteint en moyenne environ 0,66€/litre en 2025, **le gasoil pêche dépasse 0,89€/litre en moyenne sur les 8 premiers mois de 2026, avec plusieurs mois au-dessus de 1€/litre**. Les aides publiques permettent d'amortir une partie de ce choc.

Dans ce contexte, la capacité à maintenir la valeur des produits devient aussi importante que les volumes débarqués. La valorisation, la diversification, la maîtrise des coûts et le renouvellement de la flotte constituent ainsi des leviers essentiels pour préserver la viabilité économique de la pêche néo-aquitaine.



PARTIE 2 : LES GRANDS DOSSIERS

HALIEUTIQUES DE 2026

2.1 CÔTÉ OCÉAN : 3 ANNÉES DE FERMETURE DANS LE GOLFE DE GASCOGNE, ET APRÈS ?

Depuis 2024, la pêche dans le golfe de Gascogne est confrontée à une mesure devenue exceptionnelle par son ampleur : une fermeture hivernale de la pêche destinée à réduire les captures accidentelles de petits cétacés, principalement le dauphin commun. **Après une première fermeture de 4 semaines en 2024, le dispositif a été reconduit en 2025 puis en 2026.** Pour les navires concernés, cette interruption intervient au cœur d'une période traditionnellement importante pour plusieurs métiers et entraîne des conséquences qui dépassent le seul temps d'arrêt en mer : activité des criées, approvisionnement des mareyeurs, emploi à terre et chiffre d'affaires des entreprises de la filière sont également affectés.

Depuis plusieurs années, scientifiques, professionnels et pouvoirs publics cherchent **à mieux comprendre les conditions dans lesquelles surviennent les interactions** entre cétacés et engins de pêche et à identifier des mesures permettant de les réduire. Les travaux portent notamment sur les dispositifs acoustiques, l'observation embarquée, les caméras, la caractérisation des situations à risque et différentes solutions techniques adaptées aux métiers concernés. Les programmes comme CETASAVR/PIFIL, DOLPHINFREE, OBSCAME ou DELMOGES participent à cette montée en connaissance.

L'efficacité de plusieurs dispositifs reste en cours d'évaluation. De même, les données recueillies en mer doivent continuer à être consolidées afin de mieux caractériser les interactions, leur variabilité selon les années, les zones, les périodes et les métiers.

La perspective d'une nouvelle fermeture en 2027 confirme que la mesure reste au cœur de la réponse publique. Le dispositif annoncé pour 2027 évoluerait dans ses modalités, avec 4 semaines de fermeture à choisir au sein d'une période de 6 semaines, mais il maintient le principe d'une interruption (continue) de l'activité.

Pour les professionnels, l'enjeu est de parvenir à **concilier la réduction des captures accidentelles avec la continuité d'une activité économique et territoriale viable.**

2.2 ZOOM SUR LES ESTUAIRES

Les poissons amphihalins occupent une place particulière dans les pêcheries de la Nouvelle-Aquitaine qui concentre des grands systèmes estuariens et fluviaux (Adour, Gironde-Garonne-Dordogne, Charente, Seudre, Sèvre niortaise et Leyre) qui forment des voies de migration et des habitats essentiels pour ces espèces.

Cette spécificité écologique se traduit également par une activité professionnelle ancienne et fortement « territorialisée », aujourd'hui soumise à un encadrement réglementaire parmi les plus stricts de la pêche française.

Une campagne 2025-2026, de plus en plus encadrée

La campagne 2025-2026 s'est inscrite dans la continuité des restrictions introduites depuis 2024, notamment par la réglementation européenne. Ainsi, pendant la période de migration, la pêche de la civelle est maintenue fermée tout en bénéficiant d'une **dérogation d'ouverture à la pêche professionnelle, par bassins, de 80 jours** dont 50 jours réservés exclusivement à des captures de repeuplement. Cette contrainte est significative pour la pêche compte tenu de la variabilité des conditions hydrologiques et de la migration dans les différents bassins de la région, réduisant ainsi la capacité d'adaptation des professionnels.

Des quotas qui tendent vers une réduction

La campagne 2025-2026 marque également une nouvelle étape dans la trajectoire de réduction des quotas. Après un quota national de 65 tonnes en 2024-2025, le quota total de civelles a été fixé à 55 tonnes pour 2025-2026, dont 22 tonnes destinées à la consommation et 33 tonnes au repeuplement par l'arrêté du 28 octobre 2025. Cette diminution du quota intervient alors même que la limitation du nombre de jours de pêche et les contraintes pesant sur d'autres ressources restreignent déjà les possibilités de diversification des flottilles estuariennes.

Une nouvelle réglementation professionnelle en 2026 pour la pêche estuarienne

L'année 2026 est également marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre professionnel avec la délibération « cadre CMEA » B7/2026 du CNPMM, approuvée par arrêté ministériel du 25 mars 2026. Ce texte établit désormais le cadre de référence pour les conditions d'exercice de la pêche dans les estuaires et de la pêche des poissons amphihalins.

Le suivi des captures se renforce

La campagne de pêche civelle 2025-2026 a été marquée par une importante évolution de suivi de captures qui doivent désormais être déclarées via l'application VISIOCaptures, l'outil de télédéclaration de FranceAgriMer. Cette évolution répond à un enjeu essentiel : disposer de données réactives sur l'activité réelle de la pêcherie et améliorer la capacité de gestion en cours de campagne. Dans une pêcherie désormais soumise à des quotas réduits et à des fenêtres d'ouverture très courtes, **la qualité du suivi devient un élément central de la gestion**. Pour la profession, ce format de collecte de données représente un enjeu de reconnaissance du rôle des pêcheurs dans le suivi de la ressource et de valorisation des connaissances issues de cette activité.

Le repeuplement reste un volet important du dispositif

La gestion de la pêche de la civelle repose sur une répartition de quota national dont **60% doit être consacré au repeuplement**, conformément au règlement européen sur l'anguille. Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine continue de jouer un rôle important dans ce dispositif en portant des programmes de repeuplement chaque année depuis 2011. Ces opérations visent à transférer des civelles vers des milieux considérés comme favorables à leur développement. Ces programmes sont **un exemple concret de l'implication de la profession dans la restauration du stock**. La campagne 2025-2026 a permis de faire émerger 3 nouveaux projets sur les bassins de l'Adour, de la Gironde et de la Charente-Maritime.



Pêche de la civelle dans la RNN de la baie de l'Aiguillon

La pêche de la civelle a fait l'objet d'une attention particulière en 2026 dans la **Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon**, avec la mise en place, à la demande du préfet de Charente-Maritime, d'un groupe de travail avec les structures professionnelles, entre autres, sur les conditions d'exercice de l'activité et ses interactions avec les enjeux de conservation. Le sujet est particulièrement sensible pour certains petits navires : les 24 navires charentais disposant d'un droit d'accès au bassin Vendée ont réalisé l'intégralité de leur production de civelles en Sèvre Niortaise lors de la campagne 2025-2026, sachant que cette activité peut représenter 30 à 50% du chiffre d'affaires pour d'autres navires.

Le débat porte notamment sur les interactions avec l'avifaune et l'éventualité d'un moratoire. Les représentants professionnels de la pêche défendent **une approche de gestion proportionnée** permettant de concilier activité professionnelle encadrée et préservation de la réserve. Au-delà de la civelle, ce dossier illustre l'enjeu plus large de concilier la protection des milieux avec le maintien de pêcheries professionnelles spécialisées et dépendantes de secteurs restreints.

Le silure : vers un nouveau levier de gestion dans les bassins Adour-Garonne

L'année 2026 est également marquée par une **évolution réglementaire importante concernant le silure glane** (*Silurus glanis*). Le décret du 8 juin 2026 l'inscrit, dans les bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, sur la liste des espèces susceptibles de **provoquer des déséquilibres biologiques**. Cette évolution répond notamment **aux préoccupations relatives à la prédation exercée par le silure sur les poissons migrateurs amphihalins**, ouvrant ainsi un cadre permettant de lutter contre la propagation de l'espèce. Cette évolution est intéressante en Nouvelle-Aquitaine compte tenu de la forte présence du silure dans ces bassins. Des opérations de régulation des populations de silures sont déjà menées par l'AAPPED Gironde avec la participation de pêcheurs professionnels fluviaux et marins depuis 2021 dans les bassins de la Garonne et de la Dordogne, notamment à proximité des obstacles à la migration et des zones de reproduction des aloses, lors de la période de montaison des poissons amphihalins.

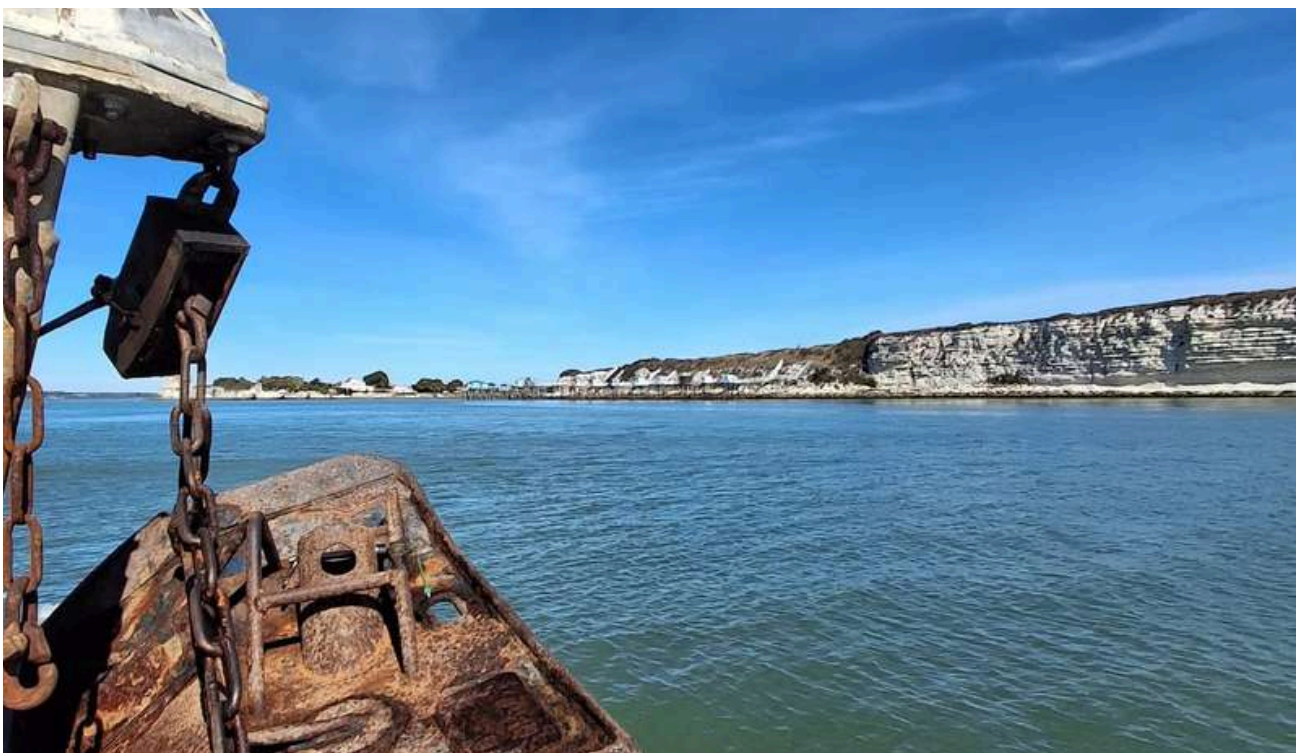
Cette réglementation ne saurait toutefois être considérée comme une réponse unique au déclin des poissons estuariens, qui résulte de multiples facteurs comme la dégradation des habitats, les obstacles à la migration, les pollutions et les modifications dues au changement climatique.

Le projet Pure Salmon au Verdon : une nouvelle activité aquacole sur les rives de l'estuaire

Le projet Pure Salmon, porté par Saumon du Médoc, prévoit au Verdon-sur-Mer une installation d'élevage et de transformation de saumon atlantique à terre, avec une production pouvant atteindre 10 000 tonnes par an à partir de 2030. Après une enquête publique portant notamment sur ses impacts sur l'eau et l'environnement estuarien, l'autorisation environnementale a été délivrée le 3 août 2026, assortie de prescriptions sur les prélèvements et rejets d'eau, la biodiversité et le suivi environnemental.

Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine s'est saisi du dossier en raison de sa localisation à l'entrée de l'estuaire de la Gironde, espace essentiel pour la pêche et le cycle biologique de nombreuses espèces. **Il a émis un avis sous réserve, notamment au regard des prélèvements et rejets d'eau et de leurs incidences potentielles sur le milieu estuarien.** Plus largement, l'enjeu est d'apprécier la capacité de l'estuaire, déjà soumis à de nombreuses pressions, à accueillir de nouvelles activités sans fragiliser les conditions environnementales.

Pour le CRPMEM, l'enjeu n'est pas de s'opposer par principe au développement de l'aquaculture, mais de s'assurer que l'implantation de nouvelles activités industrielles ne fragilise pas les conditions nécessaires au maintien des activités existantes, notamment la pêche professionnelle et les espèces migratrices.



PARTIE 3 : QUEL AVENIR POUR LA FLOTTE ET LES MÉTIERS ?

3.1 RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE : DE L'URGENCE À LA NÉCESSITÉ

Le **renouvellement** de la flotte devient progressivement une condition de pérennité des activités de pêche. La flotte néo-aquitaine affiche aujourd'hui un **âge moyen d'environ 32 ans, avec une médiane de 36 ans**. L'ancienneté des navires peut entraîner des consommations énergétiques et des coûts d'entretien plus élevés, tout en limitant les possibilités de modernisation et en dégradant les conditions de travail.

Lors des Assises de la pêche de juin 2026, le renouvellement de la flotte a été présenté comme **une nécessité pour l'avenir de la filière**, dans un contexte marqué par l'augmentation des charges, l'évolution des réglementations et la nécessité de réduire la consommation énergétique. France Filière Pêche identifie également la modernisation de la flotte parmi ses principaux axes d'intervention.

Le remplacement d'un navire représente un investissement de plus en plus important. Les exigences en matière de sécurité, d'ergonomie, de conservation des produits, d'électronique et de performance énergétique renchérissent les constructions neuves, tandis que les entreprises doivent composer avec le prix du carburant, les charges d'exploitation et une visibilité limitée sur leurs possibilités de pêche. **Le financement** constitue ainsi l'un des principaux freins au renouvellement, après plusieurs années de crises ayant fragilisé les capacités d'investissement des armements.

Les dispositifs publics, notamment le **FEAMPA**, peuvent accompagner la modernisation et la transition énergétique, mais le cadre réglementaire demeure contraignant. La gestion de la capacité de pêche peut notamment limiter les possibilités d'augmentation de jauge, alors que certains équipements nécessaires à la décarbonation et à l'amélioration des conditions de travail nécessitent davantage de volume à bord. Le renouvellement se heurte ainsi à un paradoxe entre la nécessité de construire des navires plus modernes et les contraintes qui encadrent leur capacité.

La **décarbonation** ajoute une difficulté supplémentaire. Il n'existe pas de solution technologique unique pour l'ensemble de la flotte : amélioration des moteurs, hybridation, électrification de certains usages, optimisation hydrodynamique ou nouveaux carburants devront être adaptés aux métiers et aux tailles de navires, tout en restant compatibles avec les contraintes opérationnelles et économiquement supportables.

Le renouvellement de la flotte est aussi directement lié à l'attractivité des métiers et à la transmission des entreprises. Un navire plus moderne peut améliorer la sécurité et les conditions de travail et réduire certaines consommations, mais son acquisition suppose une visibilité économique suffisante pour permettre l'investissement.

La modernisation de la flotte passe également par la généralisation des équipements numériques. En 2026, l'arrêté du 24 février 2026 organise ainsi le déploiement progressif de **l'obligation d'emport d'une balise VMS ou VMS « petits-côtières » sur les navires de pêche de moins de 12 mètres**. Cette évolution renforce le suivi et le contrôle de l'activité, mais représente également une nouvelle obligation technique et administrative pour les petites unités, qui doivent progressivement intégrer ces équipements à leur fonctionnement. Pour une flotte néo-aquitaine majoritairement composée de navires de moins de 12 mètres, cette évolution illustre plus largement la multiplication des exigences auxquelles les armateurs doivent répondre : suivi de l'activité, transmission des données, sécurité, sélectivité, performance énergétique ou encore décarbonation. La modernisation d'un navire ne se résume donc plus au renouvellement de sa coque ou de son moteur. Elle suppose désormais **d'intégrer un ensemble croissant d'équipements et de normes**, avec une problématique particulière de financement pour les plus petites entreprises.

La question n'est donc plus seulement de savoir combien de navires pourront être remplacés, mais quelle flotte la Nouvelle-Aquitaine souhaite conserver et transmettre. La diversité des métiers et des territoires impose des réponses adaptées plutôt qu'un modèle unique. Les choix réalisés aujourd'hui détermineront la capacité de la pêche régionale à s'adapter à l'évolution du coût de l'énergie, des ressources, du climat et de la réglementation.

Rendre à nouveau possible l'investissement dans la flotte apparaît ainsi comme un enjeu stratégique pour la pérennité de la filière. Les ministres européens chargés de la pêche ont adopté, mardi 29 septembre 2026 à Bruxelles, une orientation générale partielle sur les futures règles de financement de la politique commune de la pêche (PCP) pour 2028-2034. Le compromis ouvre notamment **la possibilité de soutenir** la modernisation des flottes, y compris par des investissements dans des navires existants et dans **des navires neufs**.



3.2 TRANSMISSION ET ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

Le renouvellement de la flotte ne pourra être durable que s'il s'accompagne du renouvellement de celles et ceux qui la font vivre. En Nouvelle-Aquitaine, le vieillissement des patrons de pêche fait de la transmission des entreprises un défi majeur pour les prochaines années.

Transmettre une activité de pêche ne consiste pas seulement à céder un navire : le repreneur doit également disposer des licences, droits ou antériorités de pêche, relations commerciales et savoir-faire. **Les primo-installants**, notamment les marins souhaitant devenir armateurs, peuvent jouer un rôle important dans ce renouvellement. Mais le coût des navires, les besoins de trésorerie et le manque de visibilité économique et réglementaire constituent des freins qui rendent nécessaire une anticipation des transmissions.

L'enjeu concerne aussi le **recrutement** et la formation des marins. La pêche reste un métier exigeant, mais elle offre des possibilités de qualification, d'autonomie et d'évolution vers des responsabilités. La filière dispose d'un appareil de formation structuré et développe des actions de découverte des métiers. Les compétences requises intègrent maintenant davantage d'électronique, d'informatique, de gestion et de réglementation. Le lancement en 2026 par le CNPMEM du Fonds « Cohésion, Attractivité et Accompagnement » illustre cette attention croissante portée aux problématiques d'emploi et de transmission.

Le renouvellement générationnel suppose ainsi d'agir simultanément sur la transmission, le financement des installations, le recrutement, la formation et les conditions de travail. Il constitue une condition essentielle au maintien d'une flotte diversifiée et d'une activité de pêche dans les ports régionaux.



PARTIE 4 : LA PÊCHE FACE À LA RECOMPOSITION DE L'ESPACE MARITIME

OÙ LA PÊCHE POURRA-T-ELLE ENCORE EXERCER !?

4.1 USAGES MARITIMES : QUELLE PLACE POUR LA PÊCHE ?

La question devient de plus en plus concrète face à **la multiplication des usages maritimes**. Énergies renouvelables, infrastructures électriques, câbles sous-marins, plaisance, nouvelles technologies marines et protection de l'environnement se développent sur une façade déjà largement fréquentée par la pêche professionnelle. Le sujet n'est donc plus seulement celui de la **coexistence** entre deux activités, mais celui du **partage** d'un espace limité entre un nombre croissant d'usages.

Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine mesure cette évolution à travers sa cartographie des usages maritimes. Les zones actées ou proposées pour la protection environnementale et le développement de l'éolien offshore représentent environ 35 600 km², **recoupant près de 62,5 % des zones de pêche néo-aquitaines**.

L'éolien en mer : un changement d'échelle

L'éolien offshore constitue l'une des principales expansions des usages maritimes à venir. Après l'échec de l'Appel d'Offres n°7 (AO7) sur le parc « Oléron 1 » en septembre 2025, faute de candidatures robustes, la procédure pour le parc « Oléron 1 » a été réorientée dans **l'Appel d'Offres n°10 (AO10)**. Lancé en 2026, celui-ci porte sur 10 projets représentant une puissance totale d'environ 10 GW. Les zones comme Golfe de Gascogne Sud et Nord devraient être inscrites dans des perspectives de développement à plus long terme.

Pour la pêche, la problématique ne porte donc pas uniquement sur l'emprise définitive des parcs. Elle concerne aussi les études réalisées pendant les différentes phases des projets, les raccordements, les corridors de câbles, les emprises spatiaux-temporelles des travaux, la navigation et les éventuelles restrictions définitives qui peuvent accompagner ces projets. **À ce titre, les effets cumulés à l'échelle de la façade doivent désormais et véritablement être pris en compte.**

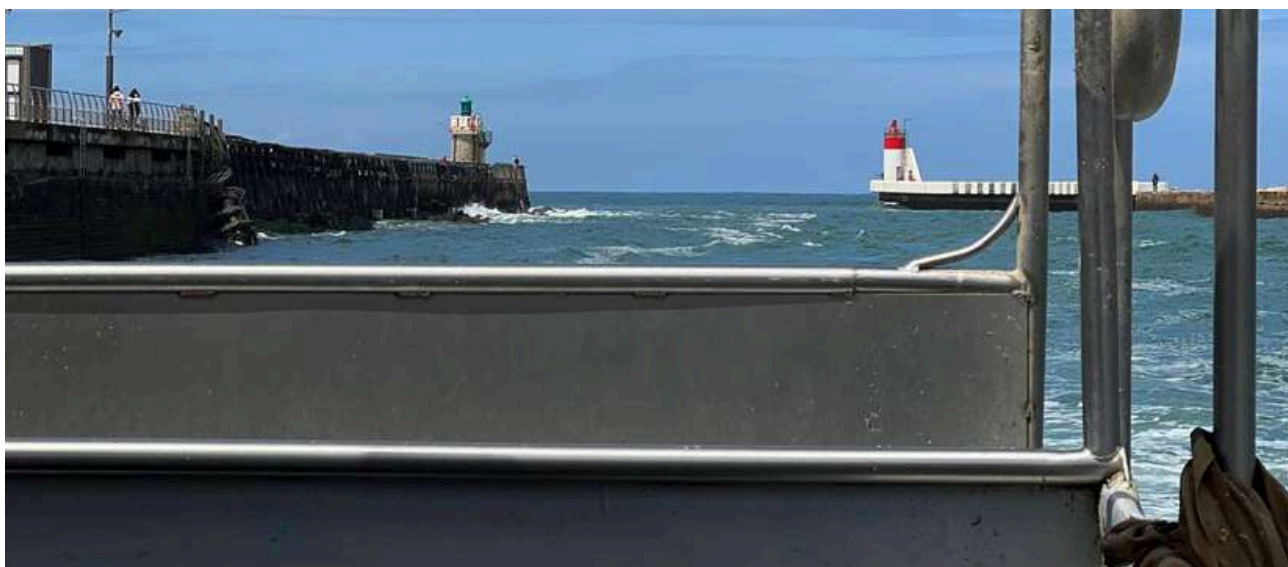
Des projets qui deviennent concrets

Le raccordement électrique « Golfe de Gascogne » de RTE, avec 4 câbles sous-marins sur environ 400km entre Cubnezais (Gironde) et Gatika (Pays basque espagnol), illustre déjà cette évolution. Les travaux engagés en 2026 mobilisent des navires câbliers, des bâtiments de soutien et des moyens de surveillance, et entraînent temporairement des restrictions, des modifications de routes et une adaptation des activités de pêche.

Une procédure spécifique de « **mesure de compensations individuelles** » (MCI) pour dédommager les préjudices individuels a ainsi été mise en place entre le RICEP, RTE et le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine. En septembre 2026, **59 demandes** de mesures de compensation individuelles avaient été déposées. 31 navires étaient alors considérés comme éligibles, pour une enveloppe estimative d'indemnisation d'environ 530 000 €. 10 dossiers restent encore à instruire.

Le projet « GiLA », futur axe électrique entre la Gironde et la Loire-Atlantique, représente déjà un autre exemple de cette dynamique. Avec environ 400km de liaison, dont une partie sous-marine, et une mise en service envisagée à partir de 2034, il doit accompagner le développement des productions électriques offshore et renforcer le réseau. Pour la pêche, il rappelle surtout la nécessité d'évaluer les effets cumulés de projets qui, pris séparément, peuvent sembler compatibles avec les activités existantes.

À ces grands projets s'ajoutent les câbles de télécommunication, la plaisance, les mouillages et de nouveaux usages comme les énergies marines. **Le démonstrateur houlomoteur déployé au large de la Gironde en juin 2026** illustre ainsi l'apparition progressive de nouvelles occupations de l'espace maritime.



Le véritable problématique : l'effet cumulatif

Cette réalité se traduit par le besoin croissant pour le CRPMEM de documenter les usages. À ce stade, en septembre 2026, le cumul des jours de survey réalisés pour l'ensemble des projets et études liés aux usages maritimes atteint 184 jours, un volume particulièrement important qui illustre concrètement **l'intensification des études et des projets sur la façade**. Ce travail permet de mieux objectiver la fréquentation des espaces par les navires et de défendre une prise en compte des activités existantes sur la base de données précises.

Pour un professionnel, l'espace maritime ne se découpe pas en projets indépendants. Une même zone peut être concernée **successivement ou simultanément par plusieurs infrastructures, réglementations ou activités**. L'impact ne prend d'ailleurs pas nécessairement la forme d'une interdiction : il peut se traduire par l'allongement des routes, le déplacement des zones de travail, une perte de flexibilité, une concentration de l'effort sur les secteurs encore accessibles ou une augmentation des coûts d'exploitation.

La question de la cohabitation est déjà dépassée par la question des conditions réelles permettant à la pêche de continuer à exercer dans la durée. Cela suppose que les professionnels soient associés suffisamment en amont, **lorsque les choix spatiaux restent ouverts, et que les effets cumulés soient réellement pris en compte**.

À moyen terme, il s'agira donc de mesurer non seulement les espaces théoriquement disponibles, mais **l'espace réellement fonctionnel pour la pêche**, pour quels métiers et dans quelles conditions. La planification maritime devient ainsi une véritable question de politique publique : **quelle place voulons-nous encore donner à la pêche** dans un océan devenu à la fois énergétique, écologique, numérique, récréatif et stratégique ?



4.2 PÊCHE ET AIRES MARINES PROTÉGÉES : VERS QUELLE GESTION ?

La multiplication des aires marines protégées (AMP) constitue une autre évolution majeure de l'espace maritime néo-aquitain. Natura 2000, parcs naturels marins, réserves naturelles ou zones de protection forte répondent à des niveaux de protection différents.

Pour la pêche, l'enjeu porte donc sur la capacité d'adaptation socio-économique des entreprises face à la création et diversification de nouveaux espaces réglementés.

Les ARP (Analyses de Risques Pêche) dans les sites Natura 2000

En Nouvelle-Aquitaine, le projet **ARPEGI**, engagé en 2023 dans le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP), a permis de stabiliser les niveaux de risque et d'étudier différents scénarios de gestion. Les structures professionnelles ont transmis en avril 2026 des propositions de mesures dont certaines font l'objet d'un accord avec le PNM EGMP. D'autres mesures complémentaires proposées par le PNM EGMP doivent faire l'objet d'une concertation, laquelle est suspendue depuis quelques mois. L'année 2026 doit permettre de finaliser ces travaux, à travers l'examen des mesures par le Conseil de gestion du Parc, puis l'examen de ces propositions par l'État.

Concernant le site du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (PNM BA), le CRPMEM NA s'est pleinement mobilisé en 2026 pour accompagner le lancement des actions à mettre en œuvre, identifiées dans le cadre de « l'ARP habitat ». Trois sites Natura 2000 estuariens sur la côte basque sont également en cours d'étude sur le volet habitat.

Enfin, le CRPMEM NA est fortement sollicité dans le cadre du FEAMPA ARP pour la réalisation de « l'ARP espèces », projet d'envergure nationale qui prévoit un calendrier d'exécution serré, avec la conclusion de niveaux de risques prévue pour fin 2026.

Vers une protection renforcée du large

La dynamique de protection s'étend désormais au large avec les sites Natura 2000 du talus du golfe de Gascogne qui sont appelés à faire l'objet d'analyses de risques, alors que certains navires néo-aquitains fréquentent régulièrement le large et le plateau continental.

Le développement des « zones de protection forte » (ZPF) renforce encore cet enjeu. La stratégie nationale prévoit 10 % des eaux françaises sous protection forte d'ici 2030, avec un objectif de **3% pour la façade Sud-Atlantique en 2027**. Cette protection ne signifie pas automatiquement une interdiction générale de la pêche : elle vise à identifier les activités incompatibles avec les objectifs de conservation. Quatre espaces de la façade Sud-Atlantique ont déjà été reconnus comme ZPF, alors que de futurs secteurs sont à l'étude, notamment au large et sur le talus du golfe de Gascogne.

Un espace désigné au cœur d'une zone exploitée peut modifier les conditions d'exercice d'un métier. Les enjeux pour les pêcheurs sont d'autant plus importants que ces dispositifs de protection se superposent désormais avec d'autres politiques : énergies marines renouvelables, planification maritime, protection d'espèces marines mobiles Natura 2000, etc.

Protéger davantage sans réduire progressivement l'espace économique de la pêche

La protection de la biodiversité et l'activité de pêche ne sont pas incompatibles. **La pêche dépend elle-même du bon état des écosystèmes, de la préservation des habitats, des frayères, des nourriceries, des ressources et de la qualité des eaux.** La difficulté apparaît lorsque les mesures de protection génèrent de **nouvelles restrictions** pour les activités déjà présentes, sans prise en compte suffisante des autres pressions exercées sur le milieu ni de leurs conséquences socio-économiques.

La participation des professionnels aux ARP, aux programmes d'acquisition de connaissances ou d'expérimentations permet de remonter les données d'activité et les réalités économiques aux instances de gouvernance, mais ne garantit pas que les arbitrages finaux soient favorables à la profession. **Ce décalage entre participation à la connaissance et traduction réglementaire peut nourrir un sentiment de contraintes croissantes.**

Pour la Nouvelle-Aquitaine, le défi des prochaines années sera donc de mieux appréhender l'ensemble des dispositifs des AMP en les croisant avec les zones effectivement fréquentées par les différentes flottilles afin que **soit préservée la viabilité économique des activités de pêche maritime.**



PARTIE 5 : ENVIRONNEMENT MARIN ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.1 QUALITÉ DES EAUX ET POLLUTION

La **qualité du milieu marin** constitue une condition directe de production pour la pêche professionnelle. Poissons, crustacés et coquillages dépendent de la qualité des eaux dans lesquelles ils vivent, se nourrissent et se reproduisent, alors que celles-ci sont soumises à de nombreuses pressions d'origine terrestre : rejets urbains, ruissellements agricoles, nutriments, micropolluants ou contaminants chimiques.

En Nouvelle-Aquitaine, cette question est particulièrement importante en raison de la présence de plusieurs fleuves et estuaires (Adour, Gironde, Charente, Seudre et Leyre), qui constituent des zones de nourricerie, de reproduction ou de migration et reçoivent les apports des bassins versants. La qualité des eaux côtières ne peut donc être dissociée de celle des territoires situés en amont.

Pour la pêche, une dégradation de la qualité de l'eau ne se traduit pas nécessairement par une baisse des captures, mais peut entraîner une surveillance renforcée, des restrictions ou des difficultés de commercialisation. Le suivi sanitaire des **coquillages**, le cas du **ligu** sur la côte basque, ou dans une certaine mesure, la présence **d'Ostreopsis spp** illustrent concrètement les enjeux économiques d'un littoral soumis à la qualité des eaux.

Les pollutions chimiques, parfois invisibles, peuvent également affecter les habitats, les ressources alimentaires, la reproduction ou le recrutement des espèces. Le CRPMEM participe notamment au programme de recherche **NOURDEM**, porté par Ifremer, qui vise à suivre l'état de santé de l'Estuaire de la Gironde, zone de nourricerie primordiale pour la façade atlantique.

La pêche doit participer à la réduction de ses propres impacts, mais elle évolue dans un écosystème soumis à de multiples pressions terrestres, urbaines, agricoles, industrielles ou touristiques. Préserver la qualité des eaux en Nouvelle-Aquitaine, c'est donc aussi préserver les conditions de production et la viabilité de la pêche de demain.

5.2 ÉVOLUTION DES RESSOURCES

Le changement climatique constitue l'une des transformations majeures auxquelles la pêche doit et devra s'adapter. Il ne se résume pas à une hausse de la température de l'eau : il modifie progressivement les conditions physiques et biologiques du milieu marin, avec des conséquences sur la répartition des espèces, la disponibilité des proies, la reproduction, le recrutement et, plus largement, la localisation et la saisonnalité des ressources accessibles à la pêche.

L'une des conséquences les plus visibles est la modification de la répartition géographique des espèces. Des épisodes de températures élevées ont ainsi été associés à des **déplacements vers le nord** de poissons pélagiques comme l'anchois ou le germon. Plus largement, des espèces à affinité méridionale sont observées à des latitudes plus élevées, alors que certaines espèces davantage associées aux eaux froides deviennent moins présentes. Le CRPME NA a notamment contribué au signalement de la présence accrue de **la dorade coryphène** dans les eaux du golfe de Gascogne.

Pour les pêcheurs, une ressource qui se déplace ne « disparaît » pas nécessairement : elle peut changer de zone, de profondeur ou de période d'accessibilité. Ces évolutions peuvent modifier les secteurs fréquentés par les navires, les distances à parcourir et les interactions entre métiers.

Le réchauffement agit également sur **les calendriers biologiques**. Des hivers plus doux peuvent notamment modifier la production planctonique et avancer certaines phases de production, avec des répercussions possibles sur les niveaux trophiques supérieurs. Les périodes de reproduction, de migration, de croissance ou de recrutement peuvent ainsi évoluer, remettant progressivement en question certains calendriers de gestion établis à partir de situations historiques.

Le thon rouge constitue également un exemple concret de ces effets. En plus des observations et des captures par les professionnels, des travaux scientifiques montrent que sa migration saisonnière **vers le golfe de Gascogne intervient désormais plus précocement** qu'au cours des décennies passées, en lien avec le réchauffement des eaux de surface.

Pour la pêche néo-aquitaine, l'enjeu est de comprendre **la recomposition progressive de l'écosystème**. Le changement climatique peut avoir des effets sur la ressource sans que la flotte, les métiers, les ports ou les règles de gestion évoluent au même rythme. **L'adaptation** devra reposer sur une meilleure anticipation des changements globaux.

PARTIE 6 : LES INFORMATIONS POSITIVES À RETENIR

1. LE RETOUR DU BAR PERMET DE ROUVRIR DES POSSIBILITÉS DE PÊCHE

C'est probablement la meilleure nouvelle halieutique de 2026 pour la pêche néo-aquitaine. Le TAC de bar dans le golfe de Gascogne progresse fortement en 2026 : de 48% par rapport à 2025. Surtout, **cette amélioration biologique commence à avoir une traduction concrète pour les professionnels du Golfe de Gascogne : 70 nouvelles licences ont été attribuées en 2026**, dont 20 licences ciblées et 50 licences de prise accessoire, à 46 nouveaux armateurs.

Le point particulièrement intéressant est que cette ouverture s'est faite sans augmentation du contingent global de licences : elle utilise des licences gelées. Près des 2/3 des nouvelles licences bénéficient en outre à des navires de moins de 12 mètres.

C'est un bon exemple de rétablissement d'une ressource qui permet progressivement de restaurer des possibilités économiques, tout en maîtrisant l'effort de pêche.

2. LE THON ROUGE CONTINUE DE CONFIRMER SON SPECTACULAIRE RÉTABLISSEMENT

La deuxième bonne nouvelle concerne une ressource emblématique. **Le nouveau plan pluriannuel de la CICTA (ou ICCAT) sur le thon rouge** prévoit pour 2026-2028 un TAC mondial de 48 403 tonnes, soit une progression de 19,3 % par rapport à la période précédente. Le quota français atteint environ 8 067 tonnes en 2026, contre 7 131 tonnes en 2025.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, le sujet est particulièrement stratégique puisque la façade atlantique française bénéficie directement de cette dynamique, avec notamment une progression des possibilités accordées aux différents métiers.

Il faut néanmoins conserver une nuance importante : l'amélioration du stock ne garantit pas automatiquement une amélioration équivalente pour tous les pêcheurs néo-aquitains. L'accessibilité de la ressource, en local, peut rester variable (capacité à aller chercher la ressource, quotas individualisés, etc.).

La bonne nouvelle réside dans le fait qu'une ressource autrefois gravement dégradée est désormais suffisamment rétablie pour permettre une augmentation des possibilités de pêche.



3. LA FILIÈRE BÉNÉFICIE D'INVESTISSEMENTS STRUCTURELS POUR SON AVENIR

Malgré le contexte économique et réglementaire, la Nouvelle-Aquitaine continue d'investir dans ses outils et dans ses ports. Ces projets d'investissement visent à adapter les équipements aux exigences actuelles en matière de performance, de sécurité sanitaire, d'énergie et de conditions de travail.

La modernisation de La Cotinière, les travaux engagés à Royan, la modernisation de La Rochelle, les investissements dans les halles à marée, mais aussi les dispositifs consacrés à la modernisation des navires, aux conditions de travail, à la sécurité et à la transition énergétique montrent d'une certaine manière que **la filière investit dans son avenir**.

4. LA BONNE DYNAMIQUE DES PRIMO-INSTALLANTS

Malgré le vieillissement de la flotte, la **dynamique de primo-installation représente un signal positif pour l'avenir de la pêche régionale**. Depuis 2021, 70 primo-installants ont été identifiés en Nouvelle-Aquitaine, représentant environ 14 % de la flotte recensée en 2026. Ces installations concernent particulièrement les métiers côtiers, estuariens et « territorialisés », avec notamment 10 primo-installants dans le Bassin d'Arcachon, 9 chez les estuariens charentais, 8 parmi les fileyeurs côtiers des Pertuis charentais et 5 dans l'Adour.

Cette dynamique montre que, malgré les contraintes économiques et réglementaires, des professionnels continuent à choisir la pêche et à reprendre des entreprises, contribuant ainsi au renouvellement des générations, au maintien des savoir-faire et à l'activité des ports et territoires régionaux.





Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Nouvelle-Aquitaine

12 Quai Pascal Elissalt, 64500 Ciboure
www.peche-nouvelleaquitaine.com
crpmem@peche-nouvelleaquitaine.com
05 59 47 04 00

Tous les crédits photos de ce document :
CRPMEM NA, Photodrone17 et ATM Communication.